

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1735

16 septembre 2006

### SOMMAIRE

<b>AXA Mezzanine I S.A., Sicar, Luxembourg . . . . .</b>	<b>83259</b>	<b>Marathon Luxembourg Financing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83268</b>
<b>Bonito Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83238</b>	<b>Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg . . . . .</b>	<b>83268</b>
<b>Bonito Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83239</b>	<b>Merrill Lynch Investment Managers (Luxembourg) S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>83234</b>
<b>Commercial and Residential Building S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83233</b>	<b>Merrill Lynch Investment Managers (Luxembourg) S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>83237</b>
<b>Darton Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83241</b>	<b>Nord Est Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83276</b>
<b>Darton Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83258</b>	<b>OT Racing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83258</b>
<b>Genesis Limited S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83268</b>	<b>S.G.T., Société de Gestion et Travaux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83259</b>
<b>Genesis Limited S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83274</b>	<b>Sixco, Société Internationale Multi-Coordination, S.à r.l., Hobscheid . . . . .</b>	<b>83275</b>
<b>Health and Learn Holding S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>83237</b>	<b>Sporan Holding S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>83234</b>
<b>Japan Universal Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83261</b>	<b>Van Lanschot Umbrella Advisory S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>83267</b>
<b>Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83258</b>	<b>W.M. Investment Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83240</b>
<b>Life Settlements Capital S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83276</b>	<b>W.M. Investment Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83240</b>
<b>Locre S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>83274</b>	<b>Wertheim &amp; Partners Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83234</b>
<b>Locre S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>83275</b>		
<b>Lousseau Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>83276</b>		

### COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 60.235.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073324.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

83234

**WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 76.031.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**SPORAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.262.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

Madame Mireille Masson, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 13 juin 1966 à Ougrée;

Madame Alié Madeleine, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 11 octobre 1940 à Rendeux.

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 61.096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes;

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

*Le bureau*

I. Deschuytter / S. Paché / S. Livoir

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07455. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072894.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 27.689.

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), incorporated in Luxembourg on March 30, 1988, by deed a notarial deed, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 117, on May 4, 1988.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 24 January 2006 by deed of the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 923, on 11 May 2006.

The meeting was declared open and was presided over by Maître Josiane Schroeder, lawyer residing in Luxembourg, who appointed Maître Olivier Wolf, lawyer, residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Maître Patrice Permantier, lawyer, residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2. It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.

3. The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro and twenty cents (EUR 399,999.20), so as to raise it from its current amount of six million one hundred and twenty-three thousand nine hundred eighty-eight Euro (EUR 6,123,988.-) divided into two hundred and forty-six thousand nine hundred and thirty-five (246,935) shares without a par value to six million five hundred and twenty-three

thousand nine hundred and eighty-seven Euro and twenty cents (EUR 6,523,987.20) divided into two hundred and sixty-three thousand and sixty-four (263,064) shares without a par value.

2. To issue sixteen thousand one hundred and twenty-nine (16,129) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the EGM resolving on the capital increase.

3. To accept the subscription of these sixteen thousand one hundred and twenty-nine (16,129) shares without par value by MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V. a company existing and incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, The Netherlands, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, subject to the waiver by WIMCO NOMINEES LTD, a company existing and incorporated under the laws of England, established at 33, King William Street, London EC4R 9AS, United Kingdom of its preferential subscription right.

4. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

«The corporate capital is set at six million five hundred and twenty-three thousand nine hundred and eighty-seven Euro and twenty cents (EUR 6,523,987.20) represented by two hundred and sixty-three thousand and sixty-four (263,064) shares without a par value.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro and twenty cents (EUR 399,999.20) so as to raise it from its current amount of six million one hundred and twenty-three thousand nine hundred eighty-eight Euro (EUR 6,123,988.-) divided into two hundred and forty-six thousand nine hundred and thirty-five (246,935) shares without a par value to six million five hundred and twenty-three thousand nine hundred and eighty-seven Euro and twenty cents (EUR 6,523,987.20) divided into two hundred and sixty-three thousand and sixty-four (263,064) shares without a par value.

#### *Second resolution*

The shareholders resolved to issue sixteen thousand one hundred and twenty-nine (16,129) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Maître Josiane Schroeder, lawyer, residing in Luxembourg, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of (i) MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., a company existing and incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, The Netherlands; and (ii) WIMCO NOMINEES LTD, a company existing and incorporated under the laws of England, established at 33, King William Street, London EC4R 9AS, United Kingdom.

The person appearing declared to expressly waive in the name of and on behalf of WIMCO NOMINEES LTD its preferential subscription right (if any).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V. for sixteen thousand one hundred and twenty-nine (16,129) shares without a par value and to make full payment for each such new shares by a contribution in cash of three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro and twenty cents (EUR 399,999.20).

Proof of this payment has been given to the notary.

#### *Third resolution*

The shareholders resolved to accept the subscription of these sixteen thousand one hundred and twenty-nine (16,129) shares without par value by MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., a company existing and incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, The Netherlands, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

#### *Fourth resolution*

The shareholders resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

«The corporate capital is set at six million five hundred and twenty -three thousand nine hundred and eighty-seven Euro and twenty cents (EUR 6,523,987.20) represented by two hundred and sixty-three thousand and sixty-four (263,064) shares without a par value.»

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are five thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire d'actionnaires de MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), constituée suivant acte notarié, en date du 30 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 117 en date du 4 mai 1988.

Les Statuts ont été amendés pour la dernière fois le 20 janvier 2006 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 11 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Olivier Wolf, avocat, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur M<sup>e</sup> Patrice Permantier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20) pour l'augmenter de son montant actuel de six millions cent-vingt-trois mille neuf cents quatre-vingt-huit euros (EUR 6.123.988,-) divisés en deux cents quarante-six mille neuf cents trente-cinq actions (246.935), sans valeur nominale à six millions cinq cents vingt-trois mille neuf cents quatre-vingt-sept euros et vingt cents (EUR 6.523.987,20) divisés en deux cents soixante-trois mille soixante-quatre actions (263.064), sans valeur nominale.

2. Emission de seize mille cent vingt-neuf (16.129) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

3. Acceptation de la souscription de seize mille cent vingt-neuf (16.129) nouvelles actions, sans valeur nominale par MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., une société soumise au droit néerlandais et ayant son siège social au 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas, et acceptation du paiement complet pour chacune de ces actions par un apport en espèces, sous réserve de la renonciation de WIMCO NOMINEES LTD, une société soumise au droit anglais, établie au 33, King William Street, Londres EC4R 9AS, Royaume-Uni, à son droit préférentiel de souscription.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«Le capital social est fixé à six millions cinq cents vingt-trois mille neuf cents quatre-vingt-sept euros et vingt cents (EUR 6.523.987,20) représenté par deux cents soixante-trois mille soixante-quatre actions (263.064) entièrement libérées sans valeur nominale.»

et a demandé au notaire soussigné d'approuver les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20) pour l'augmenter de son montant actuel de six millions cent-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 6.123.988,-) divisés en deux cent quarante-six mille neuf cent trente-cinq actions (246.935), sans valeur nominale à six millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et vingt cents (EUR 6.523.987,20) divisés en deux cent soixante-trois mille soixante-quatre actions (263.064), sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'émettre seize mille cent vingt-neuf (16.129) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

#### *Souscription - Libération*

A la suite de quoi comparait M<sup>e</sup> Josiane Schroeder, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de (i) MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., une société soumise au droit néerlandais et ayant son siège social au 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas, et (ii) WIMCO NOMINEES LTD, une société soumise au droit anglais, établie au 33 King William Street, Londres EC4R 9AS, Royaume-Uni.

La personne comparante ayant le pouvoir de souscrire au nom et pour le compte de WIMCO NOMINEES LTD. déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription (si applicable).

La personne agissant au nom et pour le compte de MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., déclare souscrire les seize mille cent vingt-neuf (16.129) nouvelles actions, sans valeur nominale et libérer chaque

nouvelle action par un apport en numéraire total de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 399.999,20).

Preuve de ce paiement a été fournie au notaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la souscription de ces seize mille cent vingt-neuf (16.129) nouvelles actions, sans valeur nominale par MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS B.V., une société soumise au droit néerlandais et ayant son siège social au 27th Floor, Rembrandt Tower, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas, et d'accepter la libération complète de chacune de ces actions par un apport en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de manière à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

«Le capital social est fixé à six millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et vingt cents (EUR 6.523.987,20) représenté par deux cent soixante-trois mille soixante-quatre actions (263.064) entièrement libérées sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Schroeder, O. Wolf, P. Permantier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2006, vol. 905, fol. 41, case 12. – Reçu 3.999,99 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072190.3/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 27.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072192.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**HEALTH AND LEARN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.437.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

Madame Mireille Masson, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 13 juin 1966 à Ougrée;

Madame Alié Madeleine, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 11 octobre 1940 à Rendeux.

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 61.096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes;

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

I. Deschuytter / S. Paché / S. Livoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072943.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 70,000.-.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.898.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a limited partnership constituted by an agreement entered into on January 29, 2004 under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under the Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211 with registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

here represented by Julien Leclère, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Grand Cayman, on May 19, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 11, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. that the share capital of the Company is set at seventy thousand Euro (EUR 70,000) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand one hundred Euro (EUR 21,100) to bring it from its present amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000) up to ninety-one thousand one hundred Euro (EUR 91,100) by the issuance of eight hundred forty-four (844) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing corresponding shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe for the eight hundred forty-four (844) new shares and to fully pay them up by a contribution in cash of twenty-one thousand one hundred Euro (EUR 21,100) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payments have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at ninety-one thousand one hundred Euro (EUR 91,100) represented by three thousand six hundred forty-four (3,644) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand four hundred Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, une société à responsabilité limitée, organisée conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni, régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

représentée par Maître Julien Leclère, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman, le 19 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP est le seul associé (l'Associé Unique) de BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. que le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000) représenté deux mille huit cents (2.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de vingt et un mille cent euros (EUR 21.100) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000) à quatre-vingt-onze mille cent euros (EUR 91.100) par l'émission de huit cent quarante-quatre (844) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales correspondantes déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les huit cent quarante-quatre (844) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un mille cent euros (EUR 21.100) qui seront affectés au capital social de la société.

Les documents attestant de la souscription et du paiement ont été fournis au notaire instrumentant, qui reconnaît en avoir connaissance.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille cent euros (EUR 91.100), représenté par trois mille six cent quarante-quatre (3.644) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ deux mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 mai 2006, vol. 436, fol. 92, case 5. – Reçu 211 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(073813.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

### **BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(073815.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**W.M. INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.644.

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.644; constituée suivant une acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1203 le 13 août 2002 (la «société»).

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, est ouverte à 11.00 heures.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaire représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société.

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en W.M. INVESTMENT GROUP S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de W.M. INVESTMENT GROUP S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Le montant des frais afférent incombant à la société en raison des présentes est estimé approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes toute connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toute signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fondeur, M. Wengler, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 juillet 2006.

P. Decker.

(073870.3/206/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**W.M. INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 juillet 2006.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(073871.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**DARTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 117.740.

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DARTON INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Companies' Register, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on July 5, 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The meeting is presided by Mrs Sylvia Hennericy, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appoints as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the president declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of (i) a new class of shares, with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and a convertible share premium of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) each (the «C-Shares»), having the rights and obligations as determined in the revised articles of association of the company below and (ii) a new class of founder's shares («parts de fondateur»), having no nominal value (the «F-Share(s)»), having the rights and obligations as determined in the revised articles of association of the company below.

2. Decision to increase the capital of the Company by one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-) to one million two hundred and fifty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,251,000.-) by the issue of ten (10) C-Shares, with a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and a convertible share premium of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) each.

Subscription by DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED of the ten (10) new C-Shares and payment thereof by contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

Decision to issue one (1) F-Share of no nominal value.

3. Amendment of article 1 of the articles of association so as to read:

**«Art. 1. Legal form**

DARTON INVESTMENTS, S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is governed by the laws pertaining to such an entity, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («Law on Commercial Companies»), as well as by the present articles of association.»

4. Amendment of article 3 of the articles of association so as to include a new section 3.1 (all other provisions being numbered 3.2, but remaining unchanged) to read as follows:

«3.1 The formation of the company is effective as from July 5, 2006.

3.2 The company is formed for an unlimited period.»

5. Amendment of article 6 of the articles of association of the company, inter alia to reflect the above capital increase and issuance of the C-Shares and of the F-Share, so as to read:

**«Art. 6. Share capital - Shares**

**A) Shares**

6.1 Unless the context indicates otherwise, the term «Share» as used in these articles of association shall refer to the O-Shares, the C-Shares and the F-Share (each of which terms is defined below).

6.2 Each holder of a Share shall be a member of the company and shall be entitled to a certificate representing the O-Shares, C-Shares and/or F-Share, as the case may be, held by it.

**B) Share capital**

6.3 The issued nominal share capital is fixed at one million two hundred and fifty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,251,000.-), divided into:

(a) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares («O-Shares») having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and

(b) ten (10) preference shares carrying a convertible premium («C-Shares») having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

**C) O-Shares and C-Shares**

6.4 In addition to their nominal value, the C-Shares have been issued together with an issue premium (the «C-Shares Share Premium») of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) per C-Share.

6.5 All of the O-Shares and C-Shares including the C-Shares Share Premium have been fully paid up.

**D) Founder's Share**

6.6 One (1) Founder's Share of no nominal value has been issued (the «F-Share»). This Founder's Share shall have the dividend and voting rights set forth in paragraph E) of this article 6 below.

6.7 The Founder's Share may be transferred by way of sale, stock loan, exchange or otherwise, in compliance with article 8.2 below.

6.8 The Founder's Share shall represent an equity interest in the company (titre d'associé).

E) Rights of O-Shares, C-Shares and F-Share

6.9 Each Share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meetings.

6.10 The F-Share gives its holder the right to the following dividend entitlements which shall have priority over the dividend entitlements of the O-Shares and the C-Shares:

a) The F-Share entitles its holder to receive a one-time interim dividend amounting to one hundred and ninety million four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Pounds Sterling (GBP 119,403,931.-) («Initial Dividend»). The Initial Dividend is payable on August 18, 2006 (the «Initial Dividend Payment Date») in accordance with the provisions of article 17.

b) The holder of the F-Share is in addition entitled to receive, in accordance with the provisions of article 17, a fixed cumulative preferential cash dividend at a rate of LIBOR plus one hundred (100) basis points per annum calculated on two billion five hundred million Pounds Sterling (GBP 2,500,000,000.-) («Preferred Dividend»). The Preferred Dividend accrues on a monthly basis as from the eleventh (11) month after August 18, 2006 and is payable on a monthly basis on the first day of each subsequent month («Preferred Dividend Payment Date»). For the purposes hereof, (1) LIBOR means the arithmetic mean of the offered quotations in the relevant currency for the required period which appear on the relevant page of the Bloomberg screen which displays British Bankers Association Interest Settlement Rates for deposits in the relevant currency (or, if no quotations are displayed, such other page or service which displays London Interbank Offered Rates of Prime banks) as at 11.00 a.m. on the quotation date for such period and (2) a reference to a 'month' or 'monthly' is a reference to a period starting on one day in a calendar month and ending on the numerically corresponding day in the next calendar month or the calendar month in which it is to end, except that: (i) if the numerically corresponding day is not a business day, the period will end on the next business day in that month (if there is one) or the preceding business day (if there is not) and (ii) if there is no numerically corresponding day in that month, that period will end on the last business day in that month. If the Preferred Dividend is not paid in full on the F-Share then, such Preferred Dividend, or the unpaid part thereof, which for all purposes hereof shall until paid be considered to be an accrued and unpaid Preferred Dividend, shall be paid on a subsequent monthly payment date or dates in accordance with and subject to article 17.

c) The Initial Dividend and Preferred Dividend shall be declared and payable in priority to any dividend payments or reimbursements (whether through redemption of the O-Shares, reduction of the share capital or otherwise) on the O-Shares or the C-Shares. The F-Share shall have no further entitlements. In particular, the F-Share shall neither participate in any distributions of liquidation surplus, nor in any returns of capital or premium in case of a partial or a full liquidation of the company.

d) The O-Shares and the C-Shares shall be entitled to share any residual profits remaining in the company after the payment of the Initial Dividend and the Preferred Dividend through payment of interim discretionary dividends («Discretionary Dividends»). Any Discretionary Dividend may be paid either on the O-Shares or the C-Shares or on both classes of shares, as determined by the board of managers in accordance with article 17. Any Discretionary Dividend entitlement of the O-Shares and/or the C-Shares, as the case may be, shall be calculated pro-rata to the total nominal value and share premium paid up with respect to the O-Shares and the C-Shares (including the C-Shares Share Premium).

e) The C-Shares are entitled to a preference payment over the O-Shares with respect to liquidation distributions in the event of the dissolution and liquidation of the company. Each holder of C-Shares shall be entitled to liquidation distributions amounting to the aggregate of the nominal value of the C-Shares and an amount equal to the C-Shares Share Premium.

f) The C-Shares are not redeemable and may not be bought back by the company in any circumstances including share capital reduction.»

6. Amendment of article 7 of the Company's articles of association so as to read:

**«Art. 7. C-Shares Share Premium**

7.1 The funds received as C-Shares Share Premium upon issuance of the C-Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and board of managers, as the case may be, for the payment of dividend and liquidation distributions, provided that it shall be used in priority for dividend distributions to the holder of the F-Share, thereafter for Discretionary Dividends, for annual dividends and liquidation distributions to the holders of O-Shares and the holders of C-Shares, subject to the provisions of article 6.10 (e) above.

7.2 The C-Shares Share Premium is convertible into newly issued C-Shares (the «New C-Shares») for the sole purpose of voting at an extraordinary general meeting of the shareholders which shall resolve upon the dissolution and liquidation of the company and which shall deal with no other business.

7.3 The conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares shall be subject to the following provisions:

a) Any shareholder is entitled to call the extraordinary general meeting of the shareholders, which shall have two (2) items on the agenda: (i) the conversion of the C-Shares Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C-Shares Share Premium into New C-Shares and (ii) the dissolution and liquidation of the company.

b) The only business that may be transacted at that meeting is limited to the two (2) above mentioned items, which must both be considered together at such meeting (rather than either one only). The meeting shall first resolve on the conversion of the C-Shares Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C-Shares Share Premium into New C-Shares pursuant to the quorum and majority provisions as set forth under article 14.7 b). The same shareholders' meeting subsequently resolving on the dissolution and the liquidation of the company shall take into consideration the New C-Shares issued pursuant to the first agenda item of that shareholders' meeting, the quorum and majority provisions being determined with reference to article 14.7 a).

c) Any New C-Shares to be issued pursuant to this article 7 are to be issued exclusively to the holder(s) of existing C-Shares, pro-rata to their ownership of existing C-Shares.

d) The holder of each C-Share shall be entitled to receive one (1) New C-Share for each one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) of the C-Shares Share Premium paid up in respect of such C-Share (whether allocated to the special premium reserve or to the legal reserve) to be converted into New C-Shares.

e) Any holder of a C-Share shall be entitled to update the register of the company's shareholders for the purposes of perfecting the issue and any transfer of the New C-Shares.

f) The New C-Shares shall have the same rights, privileges, restrictions and conditions as those attached to the existing C-Shares except that as from the date of conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares, any reference in article 6.10 e) to the «nominal value of the C-Shares and an amount equal to the C-Shares Share Premium» shall be replaced by «nominal value of the C-Shares».

7. Amendment of Article 8 of the articles of association so as to read:

«8.1 The company keeps and maintains the sole register of the company's shareholders. The register shall remain in Luxembourg at all times under the safe custody of the Class A Managers. The register indicates the name and residence of each shareholder, the number of Shares it holds in the company, the date of acquisition of such Shares as well as any transfers made to existing or new shareholders. Subject to article 7.3 (e) the register shall be updated by any manager of the company upon any transfer of Shares to existing or new shareholders, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the Shares. Any shareholder has a right to inspect the register subject to giving fifteen (15) days prior notice to the Class A Managers.

8.2 Subject to the following provisions of this article 8.2 and of article 8.3 below, Shares are freely transferable among shareholders. In accordance with the Law on Commercial Companies, transfers of the F-Share to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the company. Transfers of the O-Shares and of the C-Shares to non-shareholders require the unanimous written consent of all the shareholders. The C-Shares may only be transferred to companies that are members of the same group of companies as the registered holder of the C-Shares at the time of the proposed transfer or nominees of any such companies.

8.3 Any transfers of Shares shall be immediately binding upon the company provided that (i) where required, a documented consent of the existing shareholders to the transfer is produced and (ii) the transferor and the transferee have served a written notice of transfer of Shares to the company in accordance with article 1690 of the Civil Code. These documents shall constitute sufficient evidence of title of the transferee in its dealings with the company and the other shareholders, irrespective of the company having updated the register or not. The company, or under article 7.3 (e) the holder of the C-Share, undertakes to update the register immediately upon production of a copy of the document referred to in (i) above and the service of the notice referred to in (ii) above and any manager or any person authorised by any manager may proceed with the filing and the publication of the change in the share ownership with the Luxembourg Register of Commerce.»

8.4 Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

8. Amendment of article 10 of the articles of association so as to create two (2) classes of managers as follows:

«10.1 The company is administered by a board of managers composed of at least four (4), but not more than five (5) physical person(s), called managers, resident in Luxembourg, Germany or Belgium, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders by way of simple majority approval as defined in article 14.5. There shall be two (2) classes of managers: the Class A Managers and the Class B Manager, provided that at all times, all but one (1) member of the board of managers shall be Class A Managers. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one (1) of the two (2) classes. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The holders of O-Shares shall have the exclusive right to propose all the candidates for election of the Class A Managers. All the members corresponding to a proposal by the holders of O-Shares shall be referred to as «Class A Managers». The holder of the F-Share shall have the exclusive right to propose the candidates for election of the Class B Manager. The board of managers elected by the general meeting of shareholders shall always be composed in a manner that at least one (1) member shall have been appointed by the holder of the F-Share (this manager being referred to as the «Class B Manager»).

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove Class A Managers at any time without giving reasons, provided that at all times a majority of the board of managers shall be comprised of Class A Managers.»

9. Amendment of article 11.1, first sentence and of article 11.4, first and penultimate sentences (all other provisions of this article remaining unchanged) of the articles of association to read as follows:

«11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board, who shall be a Class A Manager. (...)» and

«11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and are physically present or represented in Luxembourg and (ii) there is a majority of Class A Managers present or represented at the meeting. If the chairman is unable to attend or if no chairman has been appointed, the managers shall elect a chairman pro tempore for the meeting, who shall be a Class A Manager. (...).

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager of the same class who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. (...)»

10. Amendment of article 12.3 and of article 12.5 of the articles of association of the Company (all other provisions of article 12 remaining unchanged), so as to read:

«12.3 In dealings with third parties, the company will be bound by the signature of any Class A Manager of the company or by any person to whom the board of managers will have given a specific proxy to transact.»; and

«12.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any Class A Manager.»

11. Amendment of article 14.6, fifth indent and of article 14.7 of the articles of association (all other provisions of this article 14 remaining unchanged) so as to read:

«14.6 (...) - Any change to the rights of the Shares, and (...); and

«14.7 A resolution shall be validly passed at an extraordinary shareholders' meeting if it is unanimously approved by all the shareholders save for an extraordinary shareholders' meeting held in respect of:

a) the dissolution and liquidation of the company, including the dissolution and liquidation in accordance with article 7.3 and for the avoidance of doubt, the appointment of the liquidator(s), which shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the nominal value of the share capital of the company vote in favour of the resolution, and

b) the conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares pursuant to article 7.3, which shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the nominal value of the share capital of the company vote in favour of the conversion, it being understood that any vote against the conversion will automatically trigger the company's dissolution and liquidation.»

12. Creation of two (2) new sections to be numbered 16.3 and 16.4 to article 16 (all other provisions remaining unchanged) of the articles of association to read as follows:

«16.3 The holder of the F-Share shall be entitled to receive, and the company shall provide to such holder, on the Initial Dividend Payment Date and on any Preferred Dividend Payment Date, a tax voucher in a form satisfactory to the holder of the F-Share.

16.4 The holders of the C-Shares and of the O-Shares shall be entitled to receive, and the company shall provide to such holders, on the date of payment of any Discretionary Dividends, a tax voucher in a form satisfactory to the holders of the C-Shares and of the O-Shares.»

13. Amendment of article 17.1 and creation of two (2) new sections to be numbered 17.3 and 17.4 to article 17 of the articles of association to read as follows:

«17.1 Subject to and in accordance with articles 6.10 and 16, the board of managers is authorised to make, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends in respect of the Shares, subject only to four (4) conditions, being: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be more than three (3) weeks prior to the date of the relevant board meeting; c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist; and d) nothing in this article shall affect the rights of the holder of the F-Share to receive the Initial Dividend or the Preferred Dividend in priority to any Discretionary Dividends.» and

«17.3 Article 16.3 is applicable to interim dividend distributions paid to the holder of the F-Share.

17.4 For the purpose of this article, the Initial Dividend and any Preferred Dividend paid are to be regarded as interim dividend payments.»

14. Amendment of article 18 of the articles of association of the Company so as to read:

«18.1 Without prejudice to the automatic dissolution and liquidation pursuant to article 14.7 b) above, the company may be dissolved and put into liquidation at any time by a resolution of the general meeting of the company taken in compliance with the quorum and voting majorities set forth in article 14.7 a). In accordance with article 14.2 hereof, any such general meeting may be called either by the board of managers or by any shareholder of the company.

18.2 At the time of the winding up of the company, whether as a result of the adoption of shareholders' resolutions to this effect or as a result of automatic dissolution and liquidation pursuant to article 14.7 b), the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed among a list of persons proposed by BARCLAYS BANK PLC or any of its affiliates excluding the company by the shareholders, who will determine their number, their powers and their remuneration, in accordance with article 14.7 a) above.»

15. Appointment of the Class B Manager and acknowledgement and/or approval to call all the members of the board of managers of the Company currently in office «Class A Managers».

II) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attached attendance list that all the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire capital of the Company of one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-) are represented at the present meeting.

IV) All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting has decided to create (i) a new class of shares, with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and a convertible share premium of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) each (the «C-Shares»), having the rights and obligations as determined in the revised articles of association of the company below and (ii) a new class of founder's shares («parts

de fondateur)), having no nominal value (the «F-Share(s)»), having the rights and obligations as determined in the revised articles of association of the company below.

*Second resolution*

The meeting has decided (i) to increase the capital of the Company by one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 1,250,000.-) to one million two hundred and fifty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,251,000.-) by the issue of ten (10) C-Shares, with a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and a convertible share premium of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) each, and (ii) to issue one (1) F-Share («part de fondateur») of no nominal value.

*Subscription*

Thereupon, DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England, with registered office at 1 Churchill Place, London, E 14 5 HP, registered with the Registrar of Companies for England and Wales at Companies House under the registration number 5849224, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 5, 2006 (which proxy shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time), has declared to subscribe for:

(i) ten (10) new C-Shares and to pay for them a total price of two billion five hundred million Pounds Sterling (GBP 2,500,000,000.-) by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities, together constituting its entire net equity, whose existence and value are documented by interim financial statements of DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED as of July 5, 2006 which shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time; the assets and liabilities contributed by DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED comprise:

Assets:

- commercial paper portfolio for a total issued amount of GBP 999,963,188.-,
- GBP 1,398,000,000.- loan receivable owed by DION INVESTMENTS NO.1 LIMITED and GBP 100,000,000.- loan receivable owed by BARCLAYS BANK PLC,
- accrued interest on the above commercial paper and receivables for an aggregate amount of GBP 1,890,472.- and
- cash for a total amount of GBP 719,942.-.

Liabilities:

- obligations in respect of UK tax liabilities under a BARCLAYS tax payment arrangement for an aggregate amount of GBP 573,601.-,

and generally, without limitation, any and all assets which are the property of DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED and any and all liabilities which are incumbent upon DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued C-Shares of the Company, the amount of one hundred and twenty-five thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 125,100.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining two billion four hundred and ninety-nine million eight hundred and seventy-three thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 2,499,873,900.-) will be accounted as share premium, while the amount of one thousand Pounds Sterling (GBP 1,000.-) will be allocated to the share capital account; and

(ii) one (1) F-Share issued in consideration of the instrumental role of DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED in the formation process of the Company.

*Third resolution*

The general meeting has decided to amend article 1 of the articles of association to read as follows:

**«Art. 1. Legal form**

DARTON INVESTMENTS, S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is governed by the laws pertaining to such an entity, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («Law on Commercial Companies»), as well as by the present articles of association.»

*Fourth resolution*

The general meeting has decided to amend article 3 of the articles of association so as to include a new section 3.1 (all other provisions being numbered 3.2, but remaining unchanged) to read as follows:

«3.1 The formation of the company is effective as from July 5, 2006.

3.2 The company is formed for an unlimited period.»

*Fifth resolution*

The shareholders' meeting has decided to amend article 6 of the articles of association of the Company, inter alia to reflect the above capital increase and issuance of the C-Shares and of the F-Share, so as to read:

**«Art. 6. Share capital - Shares**

A) Shares

6.1 Unless the context indicates otherwise, the term «Share» as used in these articles of association shall refer to the O-Shares, the C-Shares and the F-Share (each of which terms is defined below).

6.2 Each holder of a Share shall be a member of the company and shall be entitled to a certificate representing the O-Shares, C-Shares and/or F-Share, as the case may be, held by it.

B) Share capital

6.3 The issued nominal share capital is fixed at one million two hundred and fifty-one thousand Pounds Sterling (GBP 1,251,000.-), divided into:

a) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares («O-Shares») having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and

b) ten (10) preference shares carrying a convertible premium («C-Shares») having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

C) O-Shares and C-Shares

6.4 In addition to their nominal value, the C-Shares have been issued together with an issue premium (the «C-Shares Share Premium») of two hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 249,999,900.-) per C-Share.

6.5 All of the O-Shares and C-Shares including the C-Shares Share Premium have been fully paid up.

D) Founder's Share

6.6 One (1) Founder's Share of no nominal value has been issued (the «F-Share»). This Founder's Share shall have the dividend and voting rights sets forth in paragraph E) of this article 6 below.

6.7 The Founder's Share may be transferred by way of sale, stock loan, exchange or otherwise, in compliance with article 8.2 below.

6.8. The Founder's Share shall represent an equity interest in the company (titre d'associé).

E) Rights of O-Shares, C-Shares and F-Share

6.9 Each Share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meetings.

6.10 The F-Share gives its holder the right to the following dividend entitlements which shall have priority over the dividend entitlements of the O-Shares and the C-Shares:

a) The F-Share entitles its holder to receive a one-time interim dividend one hundred and ninety million four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Pounds Sterling (GBP 119,403,931.-) («Initial Dividend»). The Initial Dividend is payable on August 18, 2006 (the «Initial Dividend Payment Date») in accordance with the provisions of article 17.

b) The holder of the F-Share is in addition entitled to receive, in accordance with the provisions of article 17, a fixed cumulative preferential cash dividend at a rate of LIBOR plus one hundred (100) basis points per annum calculated on two billion five hundred million Pounds Sterling (GBP 2,500,000,000.-) («Preferred Dividend»). The Preferred Dividend accrues on a monthly basis as from the eleventh (11) month after August 18, 2006 and is payable on a monthly basis on the first day of each subsequent month («Preferred Dividend Payment Date»). For the purposes hereof, (1) LIBOR means the arithmetic mean of the offered quotations in the relevant currency for the required period which appear on the relevant page of the Bloomberg screen which displays British Bankers Association Interest Settlement Rates for deposits in the relevant currency (or, if no quotations are displayed, such other page or service which displays London Interbank Offered Rates of Prime banks) as at 11.00 a.m. on the quotation date for such period and (2) a reference to a «month» or «monthly» is a reference to a period starting on one day in a calendar month and ending on the numerically corresponding day in the next calendar month or the calendar month in which it is to end, except that: (i) if the numerically corresponding day is not a business day, the period will end on the next business day in that month (if there is one) or the preceding business day (if there is not) and (ii) if there is no numerically corresponding day in that month, that period will end on the last business day in that month. If the Preferred Dividend is not paid in full on the F-Share then, such Preferred Dividend, or the unpaid part thereof, which for all purposes hereof shall until paid be considered to be an accrued and unpaid Preferred Dividend, shall be paid on a subsequent monthly payment date or dates in accordance with and subject to article 17.

c) The Initial Dividend and Preferred Dividend shall be declared and payable in priority to any dividend payments or reimbursements (whether through redemption of the O-Shares, reduction of the share capital or otherwise) on the O-Shares or the C-Shares. The F-Share shall have no further entitlements. In particular, the F-Share shall neither participate in any distributions of liquidation surplus, nor in any returns of capital or premium in case of a partial or a full liquidation of the company.

d) The O-Shares and the C-Shares shall be entitled to share any residual profits remaining in the company after the payment of the Initial Dividend and the Preferred Dividend through payment of interim discretionary dividends («Discretionary Dividends»). Any Discretionary Dividend may be paid either on the O-Shares or the C-Shares or on both classes of shares, as determined by the board of managers in accordance with article 17. Any Discretionary Dividend entitlement of the O-Shares and/or the C-Shares, as the case may be, shall be calculated pro-rata to the total nominal value and share premium paid up with respect to the O-Shares and the C-Shares (including the C-Shares Share Premium).

e) The C-Shares are entitled to a preference payment over the O-Shares with respect to liquidation distributions in the event of the dissolution and liquidation of the company. Each holder of C-Shares shall be entitled to liquidation distributions amounting to the aggregate of the nominal value of the C-Shares and an amount equal to the C-Shares Share Premium.

f) The C-Shares are not redeemable and may not be bought back by the company in any circumstances including share capital reduction.»

#### *Sixth resolution*

The shareholders' meeting has further decided to amend article 7 of the Company's articles of association so as to read:

#### **«Art. 7. C-Shares Share Premium**

7.1 The funds received as C-Shares Share Premium upon issuance of the C-Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and board of managers, as the case may be, for the payment of dividend and liquidation distributions, provided that

it shall be used in priority for dividend distributions to the holder of the F-Share, thereafter for Discretionary Dividends, for annual dividends and liquidation distributions to the holders of O-Shares and the holders of C-Shares, subject to the provisions of article 6.10 (e) above.

7.2 The C-Shares Share Premium is convertible into newly issued C-Shares (the «New C-Shares») for the sole purpose of voting at an extraordinary general meeting of the shareholders which shall resolve upon the dissolution and liquidation of the company and which shall deal with no other business.

7.3 The conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares shall be subject to the following provisions:

a) Any shareholder is entitled to call the extraordinary general meeting of the shareholders, which shall have two (2) items on the agenda: (i) the conversion of the C-Shares Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C-Shares Share Premium into New C-Shares and (ii) the dissolution and liquidation of the company.

b) The only business that may be transacted at that meeting is limited to the two (2) above mentioned items, which must both be considered together at such meeting (rather than either one only). The meeting shall first resolve on the conversion of the C-Shares Share Premium and any portion of the legal reserve funded through an allocation of funds received as C-Shares Share Premium into New-C Shares pursuant to the quorum and majority provisions as set forth under article 14.7 b). The same shareholders' meeting subsequently resolving on the dissolution and the liquidation of the company shall take into consideration the New-C Shares issued pursuant to the first agenda item of that shareholders' meeting, the quorum and majority provisions being determined with reference to article 14.7 a).

c) Any New C-Shares to be issued pursuant to this article 7 are to be issued exclusively to the holder(s) of existing C-Shares, pro-rata to their ownership of existing C-Shares.

d) The holder of each C-Share shall be entitled to receive one (1) New C-Share for each one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) of the C-Shares Share Premium paid up in respect of such C-Share (whether allocated to the special premium reserve or to the legal reserve) to be converted into New C-Shares.

e) Any holder of a C-Share shall be entitled to update the register of the company's shareholders for the purposes of perfecting the issue and any transfer of the New C-Shares.

f) The New C-Shares shall have the same rights, privileges, restrictions and conditions as those attached to the existing C-Shares except that as from the date of conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares, any reference in article 6.10 e) to the «nominal value of the C-Shares and an amount equal to the C-Shares Share Premium» shall be replaced by «nominal value of the C-Shares».

#### *Seventh resolution*

The general meeting has decided to amend article 8 of the articles of association so as to read:

«8.1 The company keeps and maintains the sole register of the company's shareholders. The register shall remain in Luxembourg at all times under the safe custody of the Class A Managers. The register indicates the name and residence of each shareholder, the number of Shares it holds in the company, the date of acquisition of such Shares as well as any transfers made to existing or new shareholders. Subject to article 7.3 (e) the register shall be updated by any manager of the company upon any transfer of Shares to existing or new shareholders, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the Shares. Any shareholder has a right to inspect the register subject to giving fifteen (15) days prior notice to the Class A Managers.

8.2 Subject to the following provisions of this article 8.2 and of article 8.3 below, Shares are freely transferable among shareholders. In accordance with the Law on Commercial Companies, transfers of the F-Share to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three-quarters (3/4) of the share capital of the company. Transfers of the O-Shares and of the C-Shares to non-shareholders require the unanimous written consent of all the shareholders. The C-Shares may only be transferred to companies that are members of the same group of companies as the registered holder of the C-Shares at the time of the proposed transfer or nominees of any such companies.

8.3 Any transfers of Shares shall be immediately binding upon the company provided that (i) where required, a documented consent of the existing shareholders to the transfer is produced and (ii) the transferor and the transferee have served a written notice of transfer of Shares to the company in accordance with article 1690 of the Civil Code. These documents shall constitute sufficient evidence of title of the transferee in its dealings with the company and the other shareholders, irrespective of the company having updated the register or not. The company, or under article 7.3 (e) the holder of the C-Share, undertakes to update the register immediately upon production of a copy of the document referred to in (i) above and the service of the notice referred to in (ii) above and any manager or any person authorised by any manager may proceed with the filing and the publication of the change in the share ownership with the Luxembourg Register of Commerce.

8.4 Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.»

#### *Eighth resolution*

The general meeting has decided to amend article 10 of the articles of association so as to create two (2) classes of managers as follows:

«10.1 The company is administered by a board of managers composed of at least four (4), but not more than five (5) physical person(s), called managers, resident in Luxembourg, Germany or Belgium, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders by way of simple majority approval as defined in article 14.5. There shall be two (2) classes of managers: the Class A Managers and the Class B Manager, provided that at all times, all but one (1) member of the board of managers shall be Class A Managers. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one (1) of the two (2) classes. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The holders of O-Shares shall have the exclusive right to propose all the candidates for election of the Class A Managers. All the members corresponding to a proposal by the holders of O-Shares shall be referred to as «Class A Managers». The holder of the F-Share shall have the exclusive right to propose the candidates for election of the Class B Manager. The board of managers elected by the general meeting of shareholders shall always be composed in such a manner that at least one (1) member shall have been appointed by the holder of the F-Share (this manager being referred to as the «Class B Manager»).

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove Class A Managers at any time without giving reasons, provided that at all times a majority of the board of managers shall be comprised of Class A Managers.»

*Ninth resolution*

The general meeting has decided to amend article 11.1, first sentence and article 11.4, first and penultimate sentences (all other provisions of this article remaining unchanged) of the articles of association to read as follows:

«11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board, who shall be a Class A Manager. (...); and

«11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and are physically present or represented in Luxembourg and (ii) there is a majority of Class A Managers present or represented at the meeting. If the chairman is unable to attend or if no chairman has been appointed, the managers shall elect a chairman pro tempore for the meeting, who shall be a Class A Manager. (...).

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager of the same class who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. (...)

*Tenth resolution*

The meeting has decided to amend article 12.3 and article 12.5 of the articles of association of the Company (all other provisions of article 12 remaining unchanged), so as to read:

«12.3 In dealings with third parties, the company will be bound by the signature of any Class A Manager of the company or by any person to whom the board of managers will have given a specific proxy to transact.»; and

«12.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any Class A Manager.»

*Eleventh resolution*

The meeting has also decided to amend article 14.6, fifth indent and article 14.7 of the articles of association (all other provisions of this article 14 remaining unchanged) so as to read:

«14.6 (...) - Any change to the rights of the Shares, and (...); and

«14.7 A resolution shall be validly passed at an extraordinary shareholders' meeting if it is unanimously approved by all the shareholders save for extraordinary shareholders' meetings held in respect of:

a) the dissolution and liquidation of the company, including a dissolution and liquidation in accordance with article 7.3, and for the avoidance of doubt, the appointment of the liquidator(s), which resolution shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the nominal value of the share capital of the company vote in favour of the resolution; and

b) the conversion of the C-Shares Share Premium into New C-Shares pursuant to article 7.3, which resolution shall be validly passed if a majority in number of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the nominal value of the share capital of the company vote in favour of the conversion, it being understood that any vote against the conversion will automatically trigger the company's dissolution and liquidation.»

*Twelfth resolution*

The general meeting of shareholders has decided to create two (2) new sections to be numbered 16.3 and 16.4 to article 16 (all other provisions of this article remaining unchanged) of the articles of association to read as follows:

«16.3 The holder of the F-Share shall be entitled to receive, and the company shall provide to such holder, on the Initial Dividend Payment Date and on any Preferred Dividend Payment Date, a tax voucher in a form satisfactory to the holder of the F-Share.

16.4 The holders of the C-Shares and of the O-Shares shall be entitled to receive, and the company shall provide to such holders, on the date of payment of any Discretionary Dividends, a tax voucher in a form satisfactory to the holders of the C-Shares and of the O-Shares.»

*Thirteenth resolution*

The general meeting of shareholders has decided to amend article 17.1 and creation of two (2) new sections to be numbered 17.3 and 17.4 to article 17 of the articles of association to read as follows:

«17.1 Subject to and in accordance with articles 6.10 and 16, the board of managers is authorised to make, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends in respect of the Shares, subject only to four (4) conditions, being: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be more than three (3) weeks prior to the date of the relevant board meeting; c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist; and d) nothing in this article shall affect the rights of the holder of the F-Share to receive the Initial Dividend or the Preferred Dividend in priority to any Discretionary Dividends.»; and

«17.3 Article 16.3 is applicable to interim dividend distributions paid to the holder of the F-Share.

17.4 For the purpose of this article, the Initial Dividend and any Preferred Dividend paid are to be regarded as interim dividend payments.»

*Fourteenth resolution*

The general meeting has decided to amend article 18 of the articles of association of the Company so as to read:

«18.1 Without prejudice to the automatic dissolution and liquidation pursuant to article 14.7 b) above, the company may be dissolved and put into liquidation at any time by a resolution of the general meeting of the company taken in compliance with the quorum and voting majorities set forth in article 14.7 a). In accordance with article 14.2 hereof, any such general meeting may be called either by the board of managers or by any shareholder of the company.

18.2 At the time of the winding up of the company, whether as a result of the adoption of shareholders' resolutions to this effect or as a result of automatic dissolution and liquidation pursuant to article 14.7 b), the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed among a list of persons proposed by BARCLAYS BANK PLC or any of its affiliates excluding the company by the shareholders, who will determine their number, their powers and their remuneration, in accordance with article 14.7 a) above.»

*Fifteenth resolution*

The general meeting has decided to appoint the following person proposed by the holder of the newly issued F-Share as Class B Manager of the Company for an undetermined term:

Alfred Lang, Director Finance, born on August 29, 1953 in Worth am Main (Germany), professionally residing at Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323, Frankfurt am Main, Germany;

and to acknowledge and/or approve to call all members of the board of managers of the Company currently in office «Class A Managers».

*Valuation*

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed above and more specifically the items listed in the interim financial statements of DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED dated July 5, 2006 and any unknown assets and liabilities as at the time the contribution is made by DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this capital increase and amendment of its articles of association, have been estimated at about nine thousand Euro (EUR 9,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DARTON INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 5 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations C (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Création (i) d'une nouvelle classe de parts, avec une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission convertible de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (GBP 249.999.900,-) chacune (les «Parts C»), ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts revus de la société ci-dessous et (ii) une nouvelle classe de parts de fondateur, n'ayant pas de valeur nominale (la «Part F»), ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts revus de la société ci-dessous.

2. Décision d'augmenter le capital de la société d'un montant de mille livres sterling (GBP 1.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante et un mille livres sterling (GBP 1.251.000,-) par l'émission de dix (10) Parts C, avec une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission convertible de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 249.999.900,-) chacune.

Souscription par DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED de dix (10) Parts C nouvelles et paiement par un apport en nature de ses actifs et passifs.

Décision d'émettre une (1) Part F sans valeur nominale.

3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique**

DARTON INVESTMENTS, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée privée soumise au lois relatives à ce type de sociétés, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société par l'ajout d'une nouvelle section 3.1 (toutes les autres dispositions étant numérotées 3.2, mais demeurent inchangées) ayant la teneur suivante:

«3.1 La constitution de la société est effective à partir du 5 juillet 2006.

3.2 La société est constituée pour une durée indéterminée.»

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital et l'émission des Parts C et de la Part F afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6. Capital social - Parts sociales**

A) Parts sociales

6.1. A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «Part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts C et à la Part F (chacun de ces termes étant définis ci-dessous).

6.2 Chaque détenteur d'une Part devra être un membre de la Société et sera autorisé à avoir un certificat représentant les Parts O, les Parts C et/ou la Part F, au cas où, détenu par chacun d'eux.

B) Capital social

6.3 Le capital nominal social émis est fixé à un million deux cent cinquante et un mille livres sterling (GBP 1.251.000,-) divisé en:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires («Parts O») ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, et

b) dix (10) parts sociales préférentielles assorties d'une prime d'émission convertible («Parts C») ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

C) Parts O et Parts C

6.4 En plus du capital social, les Parts C ont été émises avec une prime d'émission («Prime d'Emission des Parts C») de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 249.999.900,-) par Part C.

6.5 Toutes les Parts O et toutes les Parts C ainsi que la Prime d'Emission des Parts C ont été intégralement libérées.

D) Part de fondateur

6.6 Une part de fondateur sans valeur nominale a été émise (la «Part F»). Cette Part F aura les droits de dividende et de vote prévus au paragraphe E) de l'article 6 ci-dessous.

6.7 La Part F pourra être cédée par la vente, gage de titres, échange ou autrement, conformément à l'article 8.2 ci-dessous.

6.8 La Part F représentera un titre d'associé au sein de la société.

E) Droits des Parts O, des Parts C et de la Part F

6.9 Chaque Part donne à son détenteur le droit à un vote et le droit de participer à toute assemblée d'associés.

6.10 La Part F autorise son détenteur aux distributions de dividende suivantes prépondérantes à celles des Parts O et des Parts C:

a) La Part F autorise son détenteur à percevoir un dividende intérimaire unique s'élevant à cent dix-neuf millions quatre cent trois mille neuf cent trente et une livres sterling (GBP 119.403.931,-) par part («Dividende Initial»). Le Dividende Initial est payable le 18 août 2006 (la «Date de Paiement du Dividende Initial») conformément aux dispositions de l'article 17.

b) Le détenteur de la Part F est autorisé à recevoir, conformément aux dispositions de l'article 17, un dividende en espèces fixe cumulatif préférentiel au taux LIBOR plus cent (100) points de base par année calculée sur le total de [deux milliards cinq cent millions Livres Sterling] («Dividende Préférentiel»). Le Dividende Préférentiel s'accroît sur une base mensuelle à partir du (11) onzième mois après le 18 août 2006 et est payable, sur une base mensuelle, le premier jour de chaque mois subséquent («Date de Paiement du Dividende Préférentiel»). A cette fin, (1) LIBOR équivaut à la moyenne arithmétique des cotations offertes dans la devise en question pour la période fixée, apparaissant sur la page de l'écran Bloomberg affichant les taux de paiement d'intérêts de l'Association des Banquiers de Grande-Bretagne pour des dépôts dans la devise en question (ou si aucune cotation n'est affichée, telle autre page ou service qui affiche les London Interbank Offered Rates of Prime banks) à 11h du matin à la date de cotation pour telle période et (2) une référence à un «mois» ou «mensuel» a trait à une période commençant un jour d'un mois de calendrier et se terminant le même jour du mois de calendrier suivant ou le mois de calendrier dans lequel elle doit s'achever, à moins que: (i) le même jour du mois de calendrier suivant n'est pas un jour ouvrable, auquel cas la période s'achèvera le jour ouvrable suivant de ce mois (s'il y en a un) ou le jour ouvrable précédent (s'il n'y en a pas) et (ii) s'il n'y a pas un jour correspondant dans ce mois, cette période s'achèvera le dernier jour ouvrable de ce mois. Si le Dividende Préférentiel n'est pas payé intégralement sur la Part F, alors tel Dividende Préférentiel ou la partie restée impayée, qui, à toutes fins sera, jusqu'à son paiement, considérée comme un Dividende Préférentiel accru et impayé, sera payé à une date de paiement subséquente mensuelle ou à des dates conformément aux dispositions de l'article 17.

c) Le Dividende Initial et le Dividende Préférentiel devront être déclarés et payés en priorité à tous les paiements de dividendes ou remboursements (par rachat des Parts O, diminution de capital ou autrement) sur les Parts O ou les Parts

C. La Part F n'aura pas d'autres droits. En particulier, la Part F ne devra ni participer à des distributions de surplus de liquidation, ni à des retours de capital ou prime dans le cas d'une liquidation partielle ou totale de la société.

d) Les Parts O et les Parts C ont droit aux profits résiduels de la société après le paiement du Dividende Initial et Dividende Préférentiel à travers le paiement de dividendes intermédiaires discrétionnaires («Dividendes Discrétionnaires»). Tous Dividendes Discrétionnaires pourront être payés sur les Parts O ou les Parts C ou sur les deux classes de Parts, ainsi que déterminé par le conseil de gérance conformément à l'article 17. Le droit à distribution de Dividendes Discrétionnaires des Parts O et/ou des Parts C, au cas où, sera calculé au pro-rata de la valeur nominale totale et de la prime d'émission payées au regard des Parts O et des Parts C (comprenant la Prime d'Emission des Parts C).

e) Les Parts C ont droit à un paiement préférentiel sur les Parts O en ce qui concerne les distributions de liquidation dans le cas de la dissolution et de la liquidation de la société. Chaque détenteur des Parts C aura droit à des distributions de liquidation correspondant au total de la valeur nominale des Parts C et d'un montant égal à la Prime d'Emission des Parts C.

f) Les Parts C ne sont pas rachetables et ne pourront en aucun cas être rachetées par la société même en cas d'une diminution du capital.»

6. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 7. Prime d'Emission des Parts C**

7.1 Les fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C lors de l'émission des Parts C ont été alloués à une réserve spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. Cette réserve est à la disposition des associés et du conseil de gérance, selon le cas, pour le paiement de distributions de dividendes et de liquidation, étant entendu qu'elle devra être utilisée en priorité pour les distributions de dividendes au détenteur de la Part F, après pour les distributions de Dividendes Discrétionnaires, pour les dividendes annuels et distributions de liquidation aux détenteurs des Parts O et aux détenteurs des Parts C, conformément aux dispositions de l'Article 6.10 (e) ci-dessus.

7.2 La Prime d'Emission des Parts C est convertible en nouvelles parts de classe C (les «Nouvelles Parts C») à émettre seulement aux fins de vote à une assemblée générale extraordinaire des associés, qui aura comme seul point à l'ordre du jour de décider de la dissolution et de la liquidation de la société.

7.3 La conversion de la Prime d'Emission des Parts C en de Nouvelles Parts C sera soumise aux dispositions suivantes:

a) Chaque associé a le droit de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés qui aura à l'ordre du jour les deux points suivants: (i) la conversion de la Prime d'Emission des Parts C et toute portion de la réserve légale composée par une allocation de fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C en de nouvelles Parts C et (ii) la dissolution et la liquidation de la société.

b) Les seuls points qui peuvent être traités à cette assemblée sont les deux (2) points énumérés ci-avant, qui devront être considérés ensemble à cette assemblée (plutôt que l'un d'entre eux seulement). L'assemblée devra d'abord décider de la conversion de la Prime d'Emission des Parts C et toute portion de la réserve légale composée par une allocation de fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C en de nouvelles Parts C, en tenant compte des dispositions relatives au quorum et à la majorité telles que prévues à l'article 14.7 b). La même assemblée des associés décidant de la dissolution et de la liquidation de la société devra tenir compte des Nouvelles Parts C émises conformément au premier point de l'ordre du jour de cette assemblée, les dispositions de quorum et de majorité étant déterminées conformément à l'article 14.7 a).

c) Toutes Nouvelles Parts C à émettre conformément à l'Article 7 seront émises exclusivement au(x) détenteur(s) des Parts C existantes, au pro-rata de leur propriété de Parts C existantes.

d) Le détenteur de chaque Part C sera autorisé à recevoir une (1) nouvelle Part C pour chaque cent livres sterling (GBP 100.-) de la Prime d'Emission des Parts C libérés en rapport avec chaque Part C (allouée à la réserve spéciale de prime) ou à la réserve légale qu'il y a lieu de convertir en de Nouvelles Parts C.

e) Tout détenteur d'une Part C sera autorisé à mettre à jour le registre des associés de la société aux fins de perfectionner l'émission et tout transfert des Nouvelles Parts C.

f) Les Nouvelles Parts C devront avoir les mêmes droits, privilèges, restrictions et conditions comme ceux attachés aux Parts C existantes, sauf que, à partir de la date de conversion de la Prime d'Emission des Parts C en de Nouvelles Parts C, toute référence dans l'article 6.10 e) à «la valeur nominale des Parts C et un montant égal à la Prime d'Emission des Parts C» sera remplacée par «la valeur nominale des Parts C».

7. Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

8.1 La société garde et maintient, à son siège social au Luxembourg, le registre unique des associés de la société. Le registre restera toujours sous la garde des gérants de classe A. Le registre mentionne le nom et la résidence de chaque détenteur de parts sociales, le nombre de Parts qu'il détient au sein de la société, la date d'acquisition de telles Parts ainsi que tout transfert fait aux actionnaires existants ou nouveaux. Sous réserve de l'article 7.3 (e) le registre devra être mis à jour par tout gérant de la société, suite à tout transfert de Parts aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des Parts. Tout détenteur de parts a le droit de consulter le registre en donnant 15 jours auparavant, un avis aux gérants de classe A.

8.2 Sous réserve des dispositions suivantes de l'article 8.2 et de l'article 8.3 ci-dessous, les Parts sont librement cessibles entre associés. Selon la loi, les transferts de la Part F aux non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social de la société. Les transferts des Parts O et des Parts C aux non-associés requièrent le consentement unanime écrit de tous les associés. Les Parts C pourront uniquement être transférées aux sociétés membres du même groupe de sociétés comme le détenteur enregistré des Parts C, au moment du transfert proposé, ou à un de leurs prête-noms.

8.3 Tous transferts de parts lieront immédiatement la société sous réserve que (i) où nécessaire, un consentement documenté des détenteurs de parts existants sera produit et (ii) le cédant et le cessionnaire auront signifié un avis écrit du transfert de parts et de la Part F à la société conformément à l'article 1690 du Code civil. Ces documents devront

constituer preuve suffisante du titre du cessionnaire dans ses relations avec la société et les associés, indépendamment du fait que la société a mis à jour le registre ou non. La société, ou sous l'article 7.3 (e) le détenteur de la Part C, prennent l'initiative de mettre à jour immédiatement le registre sur production d'une copie du document auquel est fait référence sous (i) et sur signification de l'écrit auquel est fait référence sous (ii) et chaque gérant ou toute personne autorisée par tout gérant pourront procéder au classement et à la publication du changement dans la détention de parts au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8.4 Les Parts sont indivisibles à l'égard de la société et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.

8. Modification de l'Article 10 des statuts afin de créer deux (2) classes de gérants:

«10.1 La société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins quatre (4), mais pas plus de cinq (5) personnes physiques, appelées gérants, demeurant au Luxembourg, Allemagne ou Belgique pas nécessairement détenteurs de parts sociales, nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité simple comme définie à l'article 14.5. Il y aura (2) deux classes de gérants: les gérants de classe A et le gérant de classe B. L'assemblée générale des associés qui procède à l'élection des gérants devra nommer chaque gérant à une (1) de ces deux (2) classes. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 Les détenteurs des Parts O auront le droit exclusif de proposer tous sauf un des candidats pour l'élection du Conseil de gérance. Le détenteur de la Part F aura le droit exclusif de nommer le candidat restant pour l'élection du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance devra toujours être composé de telle façon qu'au moins un membre corresponde à une proposition du détenteur de la Part F (ce gérant faisant référence au «gérant de classe B»). Tous les membres correspondant à une proposition du détenteur des Parts O seront considérés comme des «gérants de classe A».

10.3 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum à tout moment.

9. Modification de l'article 11.1, première phrase et de l'article 11.4, première et avant dernière phrase (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

11.1 Les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance, qui devra être un gérant de classe A. (...); et

11.4 Les réunions du Conseil de gérance sont en droit de voter, si (i) une majorité de membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et sont physiquement présents ou représentés au Luxembourg et (ii) s'il y a une majorité de gérants de classe A présents ou représentés à la réunion. Si le Président n'est pas en mesure d'assister ou qu'aucun Président n'a été nommé, les gérants devront élire un Président pro tempore pour la réunion, qui devra être un gérant de classe A. (...).

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant de la même classe qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

10. Modification de l'article 12.3 et de l'article 12.5 des statuts de la société (toutes les autres dispositions de l'article 12 demeurant inchangées), afin de leur donner la teneur suivante:

12.3 Pour des transactions avec des tiers, la société sera engagée par la signature d'un des gérants de classe A de la société ou par toute personne à laquelle le Conseil de gérance aura donné une procuration spécifique.

12.5 Les décisions du Conseil de gérance seront actées par voie de procès-verbaux signés par le Président et conservées dans un livre tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits devant les tribunaux ou ailleurs seront signés par le Président de la réunion ou d'un des gérants de classe A.

11. Modification de l'article 14.6, paragraphe 5 et de l'article 14.7 des statuts (toutes les autres dispositions de cet article 14 demeurant inchangées):

«14.6 (...) Tout changement aux droits des Parts, et (...); et

«14.7 Lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, une résolution sera valablement prise si elle est unanimement approuvée par tous les associés à l'exception d'une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à se prononcer sur:

a) la dissolution et la liquidation de la société, comprenant la dissolution et la liquidation en conformité de l'article 7.3 et, pour éviter tout doute, la nomination de liquidateur(s), résolution qui sera valablement prise si la majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts (3/4) de la valeur nominale du capital social vote en faveur de la résolution, et

b) la conversion de la Prime d'Emission des Parts C en Nouvelles Parts C conformément à l'article 7.3, résolution qui sera valablement prise dès lors qu'une majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts (3/4) de la valeur nominale du capital social de la société vote en faveur de la conversion, étant entendu que tout vote contre la conversion déclenchera automatiquement la dissolution et la liquidation de la société.

12. Création de deux (2) nouvelles sections 16.3 et 16.4 à l'article 16 (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) des statuts ayant la teneur suivante:

«16.3 Le détenteur de la Part F sera autorisé à recevoir, et la société devra lui accorder, à la Date de Paiement du Dividende Initial et à chaque date de paiement du Dividende Préférentiel, un reçu fiscal, sous une forme satisfaisante pour le détenteur de Part F.

16.4 Les détenteurs des Parts C et des Parts O seront autorisé à recevoir, et la société devra leur accorder, à la date de paiement de tous Dividendes Discrétionnaires, un reçu fiscal, sous une forme satisfaisante pour les détenteurs des Parts C et des Parts O.»

13. Modification de l'article 17.1 et création de deux (2) nouvelles sections 17.3 et 17.4 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«17.1 En conformité avec les articles 6.10 et l'article 16, le Conseil de gérance est autorisé à faire, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, le paiement de dividendes intérimaires relatives aux Parts, en respectant quatre (4) conditions étant: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de dis-

tribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines avant la date de la réunion du conseil; c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent; et d) rien dans cet article devra affecter les droits du détenteur de la Part F de recevoir le Dividende Initial ou le Dividende Préférentiel en priorité à tous Dividendes Discrétionnaires.

17.3 L'article 16.3 s'applique aux distributions de dividendes intérimaires payés au détenteur de la Part F.

17.4 Pour les besoins de cet article, le Dividende Initial et tout Dividende Préférentiel payé seront considérés comme des paiements de dividendes intérimaires.»

14. Modification de l'article 18 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«18.1 Sans préjudice à la dissolution et liquidation automatique en vertu de l'article 14.7 b) ci-dessus, la société pourra à tout moment être dissoute et mise en liquidation par une décision de l'assemblée générale de la société prise conformément aux majorités de quorum et de vote prévues à l'article 14.7 a). Selon l'article 14.2 du présent acte, une telle assemblée générale pourra être convoquée par le conseil de gérance ou par tout associé de la société.

18.2 Au moment où la société cesse d'exister, soit du fait de résolutions des associés à cet effet soit du fait de la dissolution et de la liquidation automatique conformément aux dispositions de l'article 14.7 b), la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, nommés en conformité de l'article 14.7 a) ci-dessus, par les associés qui vont déterminer leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération parmi une liste de personnes proposées par BARCLAYS BANK PLC ou une de ses filiales excluant la société.»

15. Nomination du gérant de classe B et approbation d'appeler tous les membres du Conseil de gérance en fonction «Gérants de classe A».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société qui s'élève à un million deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que tous les associés présents ou représentés déclarent avoir été valablement et préalablement informés de tous les points portés à l'ordre du jour. Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre de jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de créer (i) une nouvelle classe de parts, avec une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission convertible de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 249.999.900,-) chacune (les «Parts C»), ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts revus de la société ci-dessous et (ii) une nouvelle classe de parts de fondateur, sans valeur nominale (les «Parts F»), ayant les droits et obligations déterminés dans les statuts revus de la société ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé (i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille livres sterling (GBP 1.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante et un mille livres sterling (GBP 1.251.000,-) par l'émission de dix (10) Parts C, ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 249.999.900,-) chacune, et (ii) d'émettre une Part de Fondateur sans valeur nominale.

#### *Souscription*

(i) Les dix (10) parts sociales nouvelles de classe C ont été souscrites par DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED, une public limited liability company, constituée et existant valablement sous le droit anglais, avec siège social au 1 Churchill Place, London, E 14 5 HP, enregistré avec le Registrar of Companies for England and Wales at Companies House, sous le numéro 5849224, ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 5 juillet 2006, au prix de deux milliards cinq cent millions livres sterling (GBP 2.500.000.000,-) et entièrement libérées par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société, constituant l'ensemble de ses avoirs dont l'existence et la valeur sont documentés par les comptes intérimaires de DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED établis à la date du 5 juillet 2006 qui resteront annexés aux présentes après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

L'actif et le passif apportés par DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED comprend:

Actif:

- un portefeuille de titres obligataires commerciaux pour un montant total de GBP 999.963.188,-,
- une créance provenant du contrat de prêt avec DION INVESTMENTS NO.1 LIMITED pour la somme de GBP 1.398.000.000,- et une créance provenant du contrat de prêt avec BARCLAYS BANK PLC pour la somme de GBP 100.000.000,-,
- intérêts accrus sur le portefeuille à court terme de titres obligataires commerciaux mentionné ci-dessus et les créances provenant des contrats de prêts pour un montant total de GBP 1.890.472,-; et
- espèces pour un montant total de GBP 719.942,-.

Passif:

- redevances fiscales en Grande-Bretagne découlant des arrangements de paiement fiscal interne au Groupe BARCLAYS pour la somme de GBP 573.601,-, et, en général, sans limitation, tous les actifs qui appartiennent à DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED et tous les passifs dont est redevable DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED.

Du montant total de la prime d'émission payée sur les nouvelles Parts C de la Société émises, la somme de cent vingt-cinq mille cent livres sterling (GBP 125.100,-) sera attribuée au compte de la réserve légale pour que les deux milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-treize mille neuf cents livres sterling (GBP 2.499.873.900,-) restants seront considérés comme prime d'émission, alors que le montant de mille livres sterling (GBP 1.000,-) sera affecté au compte capital social; et

(ii) Une (1) Part F, émise en rémunération du rôle moteur de DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED dans la mise en place de la Société.

#### Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

##### «Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique

DARTON INVESTMENTS, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée privée soumise au lois relatives à ce type de sociétés, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société par l'ajout d'une nouvelle section 3.1 (toutes les autres dispositions étant numérotées 3.2, mais demeurent inchangées) ayant la teneur suivante:

«3.1 La constitution de la société est effective à partir du 5 juillet 2006.

3.2 La société est constituée pour une durée indéterminée.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter entre autre l'augmentation de capital ci-dessus et afin de lui donner la teneur suivante:

##### «Art. 6. Capital social - Parts sociales

###### A) Parts sociales

6.1. A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «Part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts C et à la Part F (chacun de ces termes étant définis ci-dessous).

6.2 Chaque détenteur d'une Part devra être un membre de la Société et sera autorisé à avoir un certificat représentant les Parts O, les Parts C et/ou la Part F, au cas où, détenu par chacun d'eux.

###### B) Capital social

6.3 Le capital nominal social émis est fixé à un million deux cent cinquante et un mille livres sterling (GBP 1.251.000,-) divisé en:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires («Parts O») ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, et

b) dix (10) parts sociales préférentielles assorties d'une prime d'émission convertible («Parts C») ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

###### C) Parts O et Parts C

6.4 En plus du capital social, les Parts C ont été émises avec une prime d'émission («Prime d'Emission des Parts C») de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 249.999.900,-) par Part C.

6.5 Toutes les Parts O et toutes les Parts C ainsi que la Prime d'Emission des Parts C ont été intégralement libérées.

###### D) Part de fondateur

6.6 Une part de fondateur sans valeur nominale a été émise (la «Part F»). Cette Part F aura les droits de dividende et de vote prévus au paragraphe E) de l'article 6 ci-dessous.

6.7 La Part F pourra être cédée par la vente, gage de titres, échange ou autrement, conformément à l'article 8.2 ci-dessous.

6.8 La Part F représentera un titre d'associé au sein de la société.

###### E) Droits des Parts O, des Parts C et de la Part F

6.9 Chaque Part donne à son détenteur le droit à un vote et le droit de participer à toute assemblée d'associés.

6.10 La Part F autorise son détenteur aux distributions de dividende suivantes prépondérantes à celles des Parts O et des Parts C:

a) La Part F autorise son détenteur à percevoir un dividende intérimaire unique s'élevant à cent dix-neuf millions quatre cent trois mille neuf cent trente et une livres sterling (GBP 119.403.931,-) par part («Dividende Initial»). Le Dividende Initial est payable le 18 août 2006 (la «Date de Paiement du Dividende Initiale») conformément aux dispositions de l'article 17.

b) Le détenteur de la Part F est autorisé à recevoir, conformément aux dispositions de l'article 17, un dividende en espèces fixe cumulatif préférentiel au taux LIBOR plus cent (100) points de base par année calculée sur le total de deux milliards cinq cent millions livres sterling («Dividende Préférentiel»). Le Dividende Préférentiel s'accroît sur une base mensuelle à partir du (11) onzième mois après le 18 août 2006 et est payable, sur une base mensuelle, le premier jour de chaque mois subséquent («Date de Paiement du Dividende Préférentiel»). A cette fin, (1) LIBOR équivaut à la moyenne arithmétique des cotations offertes dans la devise en question pour la période fixée, apparaissant sur la page de

l'écran Bloomberg affichant les taux de paiement d'intérêts de l'Association des Banquiers de Grande-Bretagne pour des dépôts dans la devise en question (ou si aucune cotation n'est affichée, telle autre page ou service qui affiche les London Interbank Offered Rates of Prime banks) à 11h du matin à la date de cotation pour telle période et (2) une référence à un «mois» ou «mensuel» a trait à une période commençant un jour d'un mois de calendrier et se terminant le même jour du mois de calendrier suivant ou le mois de calendrier dans lequel elle doit s'achever, à moins que: (i) le même jour du mois de calendrier suivant n'est pas un jour ouvrable, auquel cas la période s'achèvera le jour ouvrable suivant de ce mois (s'il y en a un) ou le jour ouvrable précédent (s'il n'y en a pas) et (ii) s'il n'y a pas un jour correspondant dans ce mois, cette période s'achèvera le dernier jour ouvrable de ce mois. Si le Dividende Préférentiel n'est pas payé intégralement sur la Part F, alors tel Dividende Préférentiel ou la partie restée impayée, qui, à toutes fins sera, jusqu'à son paiement, considérée comme un Dividende Préférentiel accru et impayé, sera payé à une date de paiement subséquente mensuelle ou à des dates conformément aux dispositions de l'article 17.

c) Le Dividende Initial et le Dividende Préférentiel devront être déclarés et payés en priorité à tous les paiements de dividendes ou remboursements (par rachat des Parts O, diminution de capital ou autrement) sur les Parts O ou les Parts C. La Part F n'aura pas d'autres droits. En particulier, la Part F ne devra ni participer à des distributions de surplus de liquidation, ni à des retours de capital ou prime dans le cas d'une liquidation partielle ou totale de la société.

d) Les Parts O et les Parts C ont droit aux profits résiduels de la société après le paiement du Dividende Initial et Dividende Préférentiel à travers le paiement de dividendes intérimaires discrétionnaires («Dividendes Discrétionnaires»). Tous Dividendes Discrétionnaires pourront être payés sur les Parts O ou les Parts C ou sur les deux classes de Parts, ainsi que déterminé par le conseil de gérance conformément à l'article 17. Le droit à distribution de Dividendes Discrétionnaires des Parts O et/ou des Parts C, au cas où, sera calculé au pro-rata de la valeur nominale totale et de la prime d'émission payées au regard des Parts O et des Parts C (comprenant la Prime d'Emission des Parts C).

e) Les Parts C ont droit à un paiement préférentiel sur les Parts O en ce qui concerne les distributions de liquidation dans le cas de la dissolution et de la liquidation de la société. Chaque détenteur des Parts C aura droit à des distributions de liquidation correspondant au total de la valeur nominale des Parts C et d'un montant égal à la Prime d'Emission des Parts C.

f) Les Parts C ne sont pas rachetables et ne pourront en aucun cas être rachetées par la société même en cas d'une diminution du capital.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

#### **«Art. 7. Prime d'Emission des Parts C**

7.1 Les fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C lors de l'émission des Parts C ont été alloués à une réserve spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. Cette réserve est à la disposition des associés et du Conseil de gérance, selon le cas, pour le paiement de distributions de dividendes et de liquidation, étant entendu qu'elle devra être utilisée en priorité pour les distributions de dividendes au détenteur de la Part F, après pour les distributions de Dividendes Discrétionnaires, pour les dividendes annuels et distributions de liquidation aux détenteurs des Parts O et aux détenteurs des Parts C, conformément aux dispositions de l'Article 6.10 (e) ci-dessus.

7.2 La Prime d'Emission des Parts C est convertible en nouvelles parts de classe C (les «Nouvelles Parts C») à émettre seulement aux fins de vote à une assemblée générale extraordinaire des associés, qui aura comme seul point à l'ordre du jour de décider de la dissolution et de la liquidation de la société.

7.3 La conversion de la Prime d'Emission des Parts C en de Nouvelles Parts C sera soumise aux dispositions suivantes:

a) Chaque associé a le droit de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés qui aura à l'ordre du jour les deux points suivants: (i) la conversion de la Prime d'Emission des Parts C et toute portion de la réserve légale composée par une allocation de fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C en de nouvelles Parts C et (ii) la dissolution et la liquidation de la société.

b) Les seuls points qui peuvent être traités à cette assemblée sont les deux (2) points énumérés ci-avant, qui devront être considérés ensemble à cette assemblée (plutôt que l'un d'entre eux seulement). L'assemblée devra d'abord décider de la conversion de la Prime d'Emission des Parts C et toute portion de la réserve légale composée par une allocation de fonds reçus en tant que Prime d'Emission des Parts C en de nouvelles Parts C, en tenant compte des dispositions relatives au quorum et à la majorité telles que prévues à l'article 14.7 b). La même assemblée des associés décidant de la dissolution et de la liquidation de la société devra tenir compte des Nouvelles Parts C émises conformément au premier point de l'ordre du jour de cette assemblée, les dispositions de quorum et de majorité étant déterminées conformément à l'article 14.7 a).

c) Toutes Nouvelles Parts C à émettre conformément à l'Article 7 seront émises exclusivement au(x) détenteur(s) des Parts C existantes, au pro-rata de leur propriété de Parts C existantes.

d) Le détenteur de chaque Part C sera autorisé à recevoir une (1) nouvelle Part C pour chaque cent livres sterling (GBP 100,-) de la Prime d'Emission des Parts C libérés en rapport avec chaque Part C (allouée à la réserve spéciale de prime) ou à la réserve légale qu'il y a lieu de convertir en de Nouvelles Parts C.

e) Tout détenteur d'une Part C sera autorisé à mettre à jour le registre des associés de la société aux fins de perfectionner l'émission et tout transfert des Nouvelles Parts C.

f) Les Nouvelles Parts C devront avoir les mêmes droits, privilèges, restrictions et conditions comme ceux attachés aux Parts C existantes, sauf que, à partir de la date de conversion de la Prime d'Emission des Parts C en de Nouvelles Parts C, toute référence dans l'article 6.10 e) à «la valeur nominale des Parts C et un montant égal à la Prime d'Emission des Parts C» sera remplacée par «la valeur nominale des Parts C».

#### Septième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«8.1 La société garde et maintient, à son siège social au Luxembourg, le registre unique des associés de la société. Le registre restera toujours sous la garde des gérants de classe A. Le registre mentionne le nom et la résidence de chaque détenteur de parts sociales, le nombre de Parts qu'il détient au sein de la société, la date d'acquisition de telles Parts ainsi que tout transfert fait aux actionnaires existants ou nouveaux. Sous réserve de l'article 7.3 (e) le registre devra être mis à jour par tout gérant de la société, suite à tout transfert de Parts aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des Parts. Tout détenteur de parts a le droit de consulter le registre en donnant 15 jours auparavant, un avis aux gérants de classe A.

8.2 Sous réserve des dispositions suivantes de l'article 8.2 et de l'article 8.3 ci-dessous, les Parts sont librement cessibles entre associés. Selon la loi, les transferts de la Part F aux non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social de la société. Les transferts des Parts O et des Parts C aux non-associés requièrent le consentement unanime écrit de tous les associés. Les Parts C pourront uniquement être transférées aux sociétés membres du même groupe de sociétés comme le détenteur enregistré des Parts C, au moment du transfert proposé, ou à un de leurs prête-noms.

8.3 Tous transferts de parts lieront immédiatement la société sous réserve que (i) où nécessaire, un consentement documenté des détenteurs de parts existants sera produit et (ii) le cédant et le cessionnaire auront signifié un avis écrit du transfert de parts et de la Part F à la société conformément à l'article 1690 du Code civil. Ces documents devront constituer preuve suffisante du titre du cessionnaire dans ses relations avec la société et les associés, indépendamment du fait que la société a mis à jour le registre ou non. La société, ou sous l'article 7.3 (e) le détenteur de la Part C, prennent l'initiative de mettre à jour immédiatement le registre sur production d'une copie du document auquel est fait référence sous (i) et sur signification de l'écrit auquel est fait référence sous (ii) et chaque gérant ou toute personne autorisée par tout gérant pourront procéder au classement et à la publication du changement dans la détention de parts au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8.4 Les Parts sont indivisibles à l'égard de la société et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.»

#### Huitième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 10 des statuts afin de créer deux (2) classes de gérants:

«10.1 La société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins quatre (4), mais pas plus de cinq (5) personnes physiques, appelées gérants, demeurant au Luxembourg, Allemagne ou Belgique pas nécessairement détenteurs de parts sociales, nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité simple comme définie à l'article 14.5. Il y aura (2) deux classes de gérants: les gérants de classe A et le gérant de classe B. L'assemblée générale des associés qui procède à l'élection des gérants devra nommer chaque gérant à une (1) de ces deux (2) classes. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 Les détenteurs des Parts O auront le droit exclusif de proposer tous sauf un des candidats pour l'élection du Conseil de gérance. Le détenteur de la Part F aura le droit exclusif de nommer le candidat restant pour l'élection du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance devra toujours être composé de telle façon qu'au moins un membre corresponde à une proposition du détenteur de la Part F (ce gérant faisant référence au «gérant de classe B»). Tous les membres correspondant à une proposition du détenteur des Parts O seront considérés comme des «gérants de classe A».

10.3 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum à tout moment.»

#### Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11.1, première phrase et l'article 11.4, première et avant-dernière phrases (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«11.1 Les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance, qui devra être un gérant de classe A. (...); et

11.4 Les réunions du Conseil de gérance sont en droit de voter, si (i) une majorité de membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et sont physiquement présents ou représentés au Luxembourg et (ii) s'il y a une majorité de gérants de classe A présents ou représentés à la réunion. Si le Président n'est pas en mesure d'assister ou qu'aucun Président n'a été nommé, les gérants devront élire un Président pro tempore pour la réunion, qui devra être un gérant de classe A. (...).

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant de la même classe qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance. (...))»

#### Dixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les articles 12.3 et 12.5 des statuts de la société (toutes les autres dispositions de l'article 12 demeurant inchangées), ayant la teneur suivante:

«12.3 Pour des transactions avec des tiers, la société sera engagée par la signature d'un des gérants de classe A de la société ou par toute personne à laquelle le Conseil de gérance aura donné une procuration spécifique.

12.5 Les décisions du Conseil de gérance seront actées par voie de procès-verbaux signés par le Président et conservées dans un livre tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits devant les tribunaux ou ailleurs seront signés par le Président de la réunion ou d'un des gérants de classe A.»

#### Onzième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 14.6, cinquième paragraphe et l'article 14.7 des statuts (toutes les autres dispositions de l'article 14 demeurant inchangées) afin de lui donner la teneur suivante:

«14.6 (...) Tout changement aux droits des Parts, et (...); et

«14.7 Lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, une résolution sera valablement prise si elle est unanimement approuvée par tous les associés à l'exception d'une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à se prononcer sur:

a) la dissolution et la liquidation de la société, comprenant la dissolution et la liquidation en conformité de l'article 7.3 et, pour éviter tout doute, la nomination de liquidateur(s), résolution qui sera valablement prise si la majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts (3/4) de la valeur nominale du capital social vote en faveur de la résolution, et

b) la conversion de la Prime d'Émission des Parts C en Nouvelles Parts C conformément à l'article 7.3, résolution qui sera valablement prise dès lors qu'une majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts (3/4) de la valeur nominale du capital social de la société vote en faveur de la conversion, étant entendu que tout vote contre la conversion déclenchera automatiquement la dissolution et la liquidation de la société.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée a décidé de créer deux (2) nouvelles sections 16.3 et 16.4 à l'article 16 (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) des statuts ayant la teneur suivante:

«16.3 Le détenteur de la Part F sera autorisé à recevoir, et la société devra lui accorder, à la Date de Paiement du Dividende Initial et à chaque date de paiement du Dividende Préférentiel, un reçu fiscal, sous une forme satisfaisante pour le détenteur de Part F.

16.4 Les détenteurs des Parts C et des Parts O seront autorisés à recevoir, et la société devra leur accorder, à la date de paiement de tous Dividendes Discrétionnaires, un reçu fiscal, sous une forme satisfaisante pour les détenteurs des Parts C et des Parts O.»

#### *Treizième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 17.1 et de créer deux (2) nouvelles sections 17.3 et 17.4 à l'article 17 des statuts:

«17.1 En conformité avec les articles 6.10 et l'article 16, le Conseil de gérance est autorisé à faire, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, le paiement de dividendes intérimaires relatives aux Parts, en respectant quatre (4) conditions étant: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines avant la date de la réunion du conseil; c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent; et d) rien dans cet article devra affecter les droits du détenteur de la Part F de recevoir le Dividende Initial ou le Dividende Préférentiel en priorité à tous Dividendes Discrétionnaires.

17.3 L'article 16.3 s'applique aux distributions de dividendes intérimaires payés au détenteur de la Part F.

17.4 Pour les besoins de cet article, le Dividende Initial et tout Dividende Préférentiel payé seront considérés comme des paiements de dividendes intérimaires.»

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«18.1 Sans préjudice à la dissolution et liquidation automatique en vertu de l'article 14.7 b) ci-dessus, la société pourra à tout moment être dissoute et mise en liquidation par une décision de l'assemblée générale de la société prise conformément aux majorités de quorum et de vote prévues à l'article 14.7 a). Selon l'article 14.2 du présent acte, une telle assemblée générale pourra être convoquée par le conseil de gérance ou par tout associé de la société.

18.2 Au moment où la société cesse d'exister, soit du fait de résolutions des associés à cet effet soit du fait de la dissolution et de la liquidation automatique conformément aux dispositions de l'article 14.7 b), la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, nommés en conformité de l'article 14.7 a) ci-dessus, par les associés qui vont déterminer leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération parmi une liste de personnes proposées par BARCLAYS BANK PLC ou une de ses filiales excluant la société.»

#### *Quinquième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer la personne suivante proposé par le détenteur de la nouvelle Part F émise en tant que gérant de classe B de la société pour une durée indéterminée:

- Alfred Lang Directeur financier, né le 29 août 1953 à Worth am Main (Allemagne), demeurant à titre professionnel au 38-40 Bockenheimer Landstrasse, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne;

et d'approuver d'appeler tous les membres du conseil de gérance de la société actuellement en fonction «gérants de classe A».

#### *Evaluation*

L'apport en nature composé de l'intégralité de l'actif et du passif d'une société constituée au sein de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 relative à l'exonération fiscale du capital. L'expression intégralité de l'actif et du passif comprend les articles énumérés ci-dessus et plus spécialement les articles dans les comptes de DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED en date du 5 juillet 2006 et tout actif et passif inconnus au moment où l'apport a été fait par DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf mille euros (9.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hennericy, S. Mathot, J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 70, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

P. Bettingen.

(073762.3/202/1106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**DARTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 117.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

P. Bettingen.

(073764.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.048.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 21 juin 2006 que Monsieur Gregory M. Adams, demeurant au 2-17-22, 10F Akasaka Twin Tower Building Main Main Tower, JP-107-0052 Minato-Ku, Tokyo, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet au 26 juin 2006 après la réunion du conseil d'administration.

En date du 26 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eng Peng Ooi, directeur, demeurant au 510 Thomson Road, 07-02 SLF Building, SGP-298135 Singapour.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072951.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**OT RACING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.342.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 8 avril 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1930 Luxembourg au 64, avenue de la Liberté, à compter du 8 avril 2006;

2) Divers.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073258.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**S.G.T., SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.477.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 22 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- Les mandats des Administrateurs:

Albertyn Denis, domicilié Chaussée de Louvain, 515 à B-1380 Lasne;  
Delens Jean-Jacques, domicilié Avenue du Vivier d'Oie, 57 à B-1180 Uccle;  
Moreels Pierre, domicilié Chaussée de la Verte Voie, 67 à B-1300 Wavre;  
Crohain Marc, domicilié rue du Jardinage, 104 à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe;  
Goffaux Yves, domicilié rue de Hellange, 31 à L-3327 Crauthem;

sont confirmés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- Est nommée Réviseur de la Société: MAZARS (représentée par Monsieur Hobscheid), 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, pour un terme identique à celui du mandat des Administrateurs.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour la société de GESTION ET TRAVAUX S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07775. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072971.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**AXA MEZZANINE I S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 108.403.

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe Cahuzac, employee, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as special proxy holder of AXA MEZZANINE I S.A., SICAR, a société anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of May 31, 2005, published in the Mémorial C, n° 1044 of October 15, 2005, the articles of incorporation of which have last been amended for the last time by deed of the same undersigned notary, of December 30, 2005, published in the Mémorial C, n° 341 of February 15, 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.403 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by five different resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on May 15, 2006, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand ninety-nine (3,099) class A shares and one (1) class C share, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of May 15, 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article five (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of one million fifty-seven thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,057,550.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one million eighty-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,088,550.-) by the creation of one hundred five thousand seven hundred fifty-five (105,755) new Class A shares, each share with a par value of ten Euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of May 15, 2006, has accepted the subscription of the total of one hundred five thousand seven hundred fifty-five (105,755) new Class A shares, together with a total share premium of eleven million five hundred ninety-two thousand four hundred and fifty Euro (EUR 11,592,450.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337.680 482.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash, so that the total amount of twelve million six hundred fifty thousand Euro (EUR 12,650,000.-) is as of today at the entire and free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 15 May 2006, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

**Art. 5. Corporate Capital.** «The issued capital of the Company is set at one million eighty-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,088,550.-) divided into one hundred eight thousand eight hundred fifty-four (108,854) class A shares (the «Class A Shares») and one (1) class C share (the «Class C Shares»). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AXA MEZZANINE S.A., SICAR, une société anonyme ayant son siège social au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 31 mai 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1044 le 15 octobre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2005, suivant acte du même notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 341 le 15 février 2006, (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 mai 2006, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie C les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 15 mai 2006 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un million cinquante-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.057.550,-) en vue de porter le capital social souscrit à un million quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.088.550,-) par la création et l'émission de cent cinq mille sept cent cinquante-cinq (105.755) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 15 mai 2006, a accepté la souscription de la totalité des cent cinq mille sept cent cinquante-cinq (105.755) nouvelles actions de Catégorie A, ensemble avec une prime d'émission totale de onze millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante euros (EUR 11.592.450,-) par MATIGNON DEVELOPPEMENT 1, une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337.680 482.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de douze millions six cent cinquante mille euros (EUR 12.650.000,-) se trouve dès aujourd'hui à la libre et entière disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 15 mai 2006, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** «Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 1,088.550,-) représenté par cent huit mille huit cent cinquante-quatre (108.554) actions de catégorie A (les

«Actions de Catégorie A») et une (1) action de catégorie C (les ' Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Cahuzac, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2006, vol. 905, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072189.3/239/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**JAPAN UNIVERSAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 118.000.

—  
STATUTES

In the year two thousand six on the fourth day of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg-City, to whom will remain the present deed.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453

Hereby represented by Emanuela Brero, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 21 June 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «*Company*»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «*Law*»), as well as by the articles of association (hereafter the «*Articles*»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination JAPAN UNIVERSAL HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares**

### **6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro), represented by 501 (five hundred and one) shares («parts sociales») of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### **6.2 - Modification of share capital**

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### **6.3 - Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### **6.4 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **6.5 - Transfer of shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### **6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management**

### **7.1 - Appointment and removal**

7.1.1. The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3. A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

7.1.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

### **7.3 - Representation and signatory power**

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### **7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures**

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General Shareholders' Meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th May, at 2.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

##### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

##### 11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED	501	EUR 12,525	100%
Total	501	EUR 12,525	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s):
  - a. Marc Rachman, chartered accountant, born on 4 April 1958, in Glasgow, (United Kingdom), having his professional address at 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG;
  - b. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May, 1970, in Bra (Cuneo), Italy, residing at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
  - c. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on 21 April 1962, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg; and
  - d. Delphine Tempe, attorney at law, born in Strasbourg (France), on 15 February 1971, residing at 20, avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte précède:**

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453

ici représentée par Emanuela Brero, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2006

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: JAPAN UNIVERSAL HOLDINGS, S.à.r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à EUR 12,525,- (douze mille cinq cents vingt-cinq euro), représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management**

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.

7.1.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée Générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

#### Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED	501	EUR 12.525	100%
Total	501	EUR 12.525	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.900,-.

#### Résolution des/de l'associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):
  - a. Marc Rachman, expert-comptable, né le 4 avril 1958, à Glasgow (United Kingdom), ayant son adresse professionnelle à 5th Floor, 111 Strand, London WC2R 0AG;
  - b. Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;
  - c. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg; et
  - d. Delphine Tempe, avocate, née à Strasbourg (France) le 15 février 1971, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 100, case 4. – Reçu 125,25 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Delvaux.

(078019.3/208/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

### **VAN LANSCHOT UMBRELLA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.431.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 juin 2006 que:

- l'assemblée renomme Monsieur D.M. Dijkstal, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme Monsieur H.C. Riemers, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme Monsieur P.J. Hermse, résidant professionnellement au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2006.

D.M. Dijkstal / P.J. Hermse.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05207. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073050.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006*

Monsieur James Charrington, Monsieur Robert Fairbairn, Monsieur F.-P. Le Feuvre, Monsieur Emilio Novela Berlin, Monsieur G. Radcliffe et Monsieur J.-C. Wolter ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Veillez noter la nomination de Monsieur Don Burke, résidant au 800 Scudders Mill Road, Plainsboro, 08536 New Jersey, né le 15 juin 1960 au New Jersey, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg est nommée Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

*Pour MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS*

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch

D. Micallef / F. Thompson

*Managing Director / -*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06564. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073057.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 101.139.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 juin 2006 entre MARATHON SATURN LIMITED et MARATHON PETROLEUM JUPITER LIMITED les 5 parts sociales de catégorie A et les 5 parts sociales privilégiées de catégorie B de la Société sont réparties comme suit:

2. MARATHON PETROLEUM JUPITER LIMITED domicilié à Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043 GT, Grand Cayman, Cayman Islands détient 5 parts sociales de catégorie A et 5 parts sociales privilégiées de catégorie B parts sociales d'une valeur nominale de USD 10.000,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARATHON LUXEMBOURG FINANCING, S.à r.l.

F. Welman

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04690. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073059.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**GENESIS LIMITED S.A., Société Anonyme,  
(anc. GENESIS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.899.

In the year two thousand six, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited company GENESIS LIMITED S.A. a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

incorporated pursuant to a deed of the notary André Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 3rd December, 1993, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 61 of 12th February, 1994,

amended by a deed of the undersigned notary on September 30th, 1999, published in the Recueil du Mémorial C, Number 977, of December 20th, 1999 registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B number 45.899.

The meeting was opened at 10.15 a.m. and was presided by Miss Sonia Still, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Miss Céline Tormen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the social object which will be read as follows and change of article 2 of the statutes:

«**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

It may furthermore acquire, manage, sell or rent any real estate, furnished or unfurnished and in general perform any real estate transaction except those reserved to real estate dealers.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

2.- Cancellation of the word «holding» and change of the article 1 of the statutes.

3.- Cancellation of any reference to the law of 31st July 1929 regarding holding companies and change of article 13 of the statutes.

4.- Cancellation of the right to issue bearer shares and change of paragraphs 1 and 2 of article 4 of the statutes.

5.- Insertion of provisions regulating the share transfers by completing article 4 of the statutes.

6.- Creation of 2 classes of shares and change of article 3 of the statutes.

7.- Change of the way of appointment of the directors and change of article 5 of the statutes.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The General Meeting resolves to change the social object and in consequence to change article 2 of the statutes which will be read as follows:

«**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

It may furthermore acquire, manage, sell or rent any real estate, furnished or unfurnished and in general perform any real estate transaction except those reserved to real estate dealers.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

#### *Second resolution*

The General Meeting resolves to cancel the word «holding» and change the first paragraph of article 1 of the statutes as follows:

«**Art. 1st. (1st paragraph).** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of GENESIS LIMITED S.A.»

#### *Third resolution*

The General Meeting resolves to cancel any reference to the law of 31st July 1929 regarding holding companies and change article 13 of the statutes as follows:

«**Art. 13.** The law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to cancel the right to issue bearer shares and to change paragraphs 1 and 2 of article 4 of the statutes which will be read as follows:

**«Art. 4. (paragraph 1).** The shares will be registered shares.»

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to insert provisions regulating the share transfers by completing article 4 of the statutes after the last paragraph as follows:

**«Art. 4.** Except in case of unanimous approval of all the shareholders, the shares may not be transferred to third parties being not shareholders during a period ending on 31st December 2011, the term «transfer» including any transfer by the ultimate beneficiaries of one of the shareholders of the whole or part of their interest in the capital of the said shareholder.

A shareholder may after this period freely transfer his shares in the Company provided that:

4.1. Preemption right:

A.- The other shareholders shall have the right of first refusal which is established according to the provisions of this clause.

B.- This right of first refusal does not apply, however, on a transfer of the shares of a shareholder to a company he owns directly or indirectly for more than 75% of the share capital. Should the transferor not hold anymore 75% of the share capital of the transferee, the transferee will be obliged either to offer the transferred shares to the other shareholders under the conditions of clause 4.1. or to retransfer the transferred shares to the transferor at the acquisition price, transferor undertaking to redeem the shares offered to the other shareholders being of no interest for the same.

C.- If any shareholder (hereinafter the «Seller») wishes to dispose of the whole or any part of his shares to another shareholder or a third party, that shareholder shall serve notice in writing (hereinafter the «Sale Notice») to the board of directors plus copies to the other shareholders requiring one or more of the other shareholders to purchase all, and not less than all of the offered shares. The Sale Notice shall also contain the information required to enable the other shareholders to exercise their tag-along right in the event they do not intend to exercise their right of first refusal.

D.- The Sale Notice shall specify the price at which the Seller is willing to sell and shall identify the shareholder or the third party buyer who has offered to buy at that price.

E.- Any shareholder to whom the shares are offered for sale (hereinafter the «Buyer») shall within one month after receipt of the Sale Notice notify the board of directors in writing (hereinafter the «Purchase Notice») with a copy to the Seller of:

- their respective acceptance (if any) to purchase the offered shares at the price in the Sale Notice, or
- their respective refusal (if any) to purchase the offered shares.

F.- If the Buyer shall fail to notify the board of directors with regard to the Buyer's decision in response to the Sale Notice pursuant to paragraph E above within the period of one month thereby provided then any such Buyer shall be deemed to have refused the offer at the expiration of the said period of one month.

G.- If more than one Buyer accepts the offer for the sale of the shares at the price named by the Seller, such Buyer shall be allocated shares in proportion to such Buyer's previous shareholding in the Company, such proportion being calculated on the assumption that the Seller and any non-buying Buyer are no longer participants.

H.- The Buyer accepting the offer for the sale of the shares of the Seller at the price named by the Seller, such Buyer shall pay to the Seller, or as the Seller shall direct, the amount of the purchase price within one calendar month of the acceptance of the said Offer of the shares.

I.- Upon the acceptance of the Offer for the Sale the Seller shall tender to such Buyer a properly executed transfer of the said shares against payment by such Buyer of the purchase price.

J.- If the Offer for Sale is not accepted or if the Buyer does not pay for all the shares so offered within one calendar month from the acceptance, the Seller shall have the right to sell his shares to the third party and such sale must be completed in the form of a legally binding contract of sale at the price specified in the Sale Notice no later than one month thereafter.

K.- These provisions shall apply, mutatis mutandis to any transfer by reason of the shareholder's death.

4.2. Tag-along right:

The shareholder intending to transfer his shares has to offer to the other shareholders the opportunity and right to participate to such transfer on the same terms and conditions as contained in the Sale Notice provided that the other shareholders have not accepted or have failed to validly or timely purchase all the offered shares under the right of first refusal.

The other shareholders shall within one month after receipt of the Sale Notice according to the provisions of clause 4.1. notify the board of directors in writing with a copy to the Seller of:

- their respective acceptance (if any) to sell all or part of their shares on the same terms and conditions as contained in the Sale Notice;
- their respective refusal (if any) to sell all or part of their shares.

In the event a shareholder fails to notify the board of directors his decision within the period of one month then any such shareholder shall be deemed to have declined to participate in the proposed transfer.

In the event the purchasing third party is willing to purchase only a number of shares inferior to all the sold shares of all offerees including the shares of the Seller, the number of shares sold by each to the purchasing third party shall be reduced on a pro rata basis.»

#### Sixth resolution

The General Meeting resolves to create 2 classes of shares and to change article 3 of the statutes as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at three million seven hundred and twenty-nine thousand US Dollars (USD 3,729,000.-) represented by two thousand six hundred eleven (2,611) shares of class A and one thousand one hundred eighteen (1,118) shares of class B with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each.»

The existing shares are split in two classes, the shares numbered 001 to 2,611 representing shares of class A and the shares numbered 2,612 to 3,729 representing shares of class B.

#### Seventh resolution

The General Meeting resolves to change the way of appointment of the directors and to change article 5 of the statutes which will be read as follows:

«**Art. 5.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The majority of the shareholders holding shares of class A has the right to propose a list of candidates from which the directors shall be elected.

These directors shall be appointed by the shareholders general meeting which will fix their number, for a maximum period of six years.

They shall be re-eligible and may be removed at any time.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.45 a.m.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,550.- EUR.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in English, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENESIS LIMITED S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 3 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 61 du 12 février 1994, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 977 du 20 décembre 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.899.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Mademoiselle Céline Tormen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'objet social et modification correspondante de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

En général la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions de nature mobilière ou immobilière qu'elle considérera comme utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Suppression du terme «holding» et modification correspondante de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Suppression de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et modification correspondante de l'article 13 des statuts.

4.- Suppression de la possibilité d'émission d'actions au porteur et modification des paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 4 des statuts.

5.- Introduction de clauses réglementant le transfert des actions et complément de l'article 4 des statuts.

6.- Création de deux catégories d'actions et modification correspondante de l'article 3 des statuts.

7.- Modification du mode de désignation des administrateurs et changement de l'article 5 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés approuvent les déclarations faites par la Présidente.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social et en conséquence modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

En général la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions de nature mobilière ou immobilière qu'elle considérera comme utiles pour la réalisation de l'objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer le terme «holding» et de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** (1<sup>er</sup> alinéa). Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENESIS LIMITED S.A.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de modifier l'article 13 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la possibilité d'émission d'actions au porteur et de modifier les paragraphes 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 4 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 4.** (1<sup>er</sup> alinéa). Les actions sont nominatives.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire des clauses réglementant le transfert des actions en complétant l'article 4 des statuts après son dernier paragraphe comme suit:

«**Art. 4.** Sauf accord unanime de tous les actionnaires, les actions ne peuvent être transférées à des tiers non actionnaires pendant une période échéant au 31 décembre 2011, le terme «transfert» comprenant toute cession par les bénéficiaires ultimes de l'un des actionnaires de tout ou partie de leurs intérêts dans le capital de cet actionnaire.

Un actionnaire peut après cette période librement transférer ses actions dans la Société aux conditions suivantes:

4.1. Droit de préemption:

A.- Les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de premier refus réglé conformément aux dispositions du présent article.

B.- Le droit de premier refus ne s'appliquera toutefois pas en cas de transfert des actions par un actionnaire à une société dont il détient directement ou indirectement plus de 75% du capital social. Dans l'hypothèse où l'actionnaire cédant viendrait à ne plus détenir 75% du capital social de l'actionnaire cessionnaire, ce dernier se verra dans l'obligation soit d'offrir les actions acquises aux autres actionnaires aux conditions décrites au point 4.1., soit de rétrocéder les actions acquises à l'actionnaire cédant au prix d'acquisition, actionnaire cédant qui s'engage à la reprise des actions offertes aux autres actionnaires que ces derniers ne se proposent pas à acquérir.

C.- Si un actionnaire (ci-après dénommé «le Vendeur») souhaite disposer de tout ou partie de ses actions en faveur d'un autre actionnaire ou d'un tiers, cet actionnaire notifiera son projet par écrit (ci-après l'Offre de Vente) au conseil d'administration avec copie à tous les autres actionnaires les invitant à acquérir l'intégralité des actions offertes. L'Offre de Vente contiendra également l'information requise pour permettre aux autres actionnaires d'exercer leur droit de sortie commune au cas où ils ne souhaiteraient pas faire usage de leur droit de premier refus.

D.- L'Offre de Vente précisera le prix auquel le Vendeur est disposé à céder ses actions et identifiera l'actionnaire ou la partie tierce intéressée par l'acquisition à ce prix.

E.- Les autres actionnaires à qui les actions sont offertes en vente (ci-après dénommés l'«Acquéreur») notifieront par écrit dans le mois suivant l'accusé de réception de l'Offre de Vente au conseil d'administration avec copie au Vendeur:

- leur acceptation respective (le cas échéant) d'acquérir les actions offertes au prix spécifié dans l'Offre de Vente, ou
- leur refus respectif (le cas échéant) d'acquérir les actions offertes.

F.- Si un actionnaire ne notifie pas conformément au paragraphe E précité au cours de la période d'un mois au conseil d'administration sa décision en réponse à l'Offre de Vente, cet actionnaire sera considéré comme ayant décliné l'offre à l'expiration de ce délai d'un mois.

G.- Si plus d'un Acquéreur accepte l'Offre de Vente des actions au prix annoncé par le Vendeur, chaque Acquéreur se verra allouer des actions au prorata de sa participation antérieurement détenue dans la Société, le Vendeur et les Acquéreurs non intéressés étant écartés en vue de déterminer la part revenant aux Acquéreurs intéressés.

H.- L'Acquéreur qui accepte l'Offre de Vente du Vendeur au prix annoncé par le Vendeur aura à payer au Vendeur, ou selon les instructions de ce dernier, le prix d'achat dans un délai d'un mois calendrier prenant cours à la date d'acceptation de ladite Offre.

I.- Dès réception de l'Offre de Vente, le Vendeur remettra à l'Acquéreur un document dûment exécuté consacrant le transfert desdites actions contre paiement par l'Acquéreur intéressé du prix d'acquisition.

J.- Si l'Offre de Vente n'est pas acceptée ou si l'Acquéreur ne règle pas le prix d'acquisition pour toutes les actions offertes dans le délai d'un mois calendrier prenant cours à la date d'acceptation, le Vendeur sera en droit de vendre ses actions à la partie tierce et cette vente aura à être exécutée au plus tard dans le mois sous forme d'un contrat de vente liant légalement les parties au prix spécifié dans l'Offre de Vente.

K.- Ces dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert pour cause de décès d'un actionnaire.

#### 4.2. Droit de sortie commune:

L'actionnaire souhaitant transférer ses actions dans la Société doit offrir aux autres actionnaires l'opportunité et le droit de participer à cette cession aux mêmes termes et conditions que celles contenues dans l'Offre de Vente pour autant que les autres actionnaires n'aient pas accepté ou aient été défaillants pour acheter valablement ou en temps utile toutes les actions offertes en faisant usage de leur droit de premier refus.

Les autres actionnaires auront dans le mois suivant réception de l'Offre de Vente conformément aux dispositions de la clause 4.1. à notifier par écrit au conseil d'administration avec copie au Vendeur:

- leur acceptation respective (le cas échéant) de vendre tout ou partie de leurs actions aux mêmes termes et conditions que ceux spécifiés dans l'Offre de Vente, ou
- leur refus respectif (le cas échéant) de vendre tout ou partie de leurs actions.

Au cas où un actionnaire ne notifierait pas au conseil d'administration sa décision dans le délai d'un mois, cet actionnaire sera considéré comme ayant décliné l'offre de participer au transfert proposé.

Au cas où l'acquéreur tiers potentiel souhaiterait acheter seulement un nombre d'actions inférieur au nombre total d'actions offertes par tous les offrants, en ce comprises les actions du Vendeur, le nombre d'actions vendues par chaque intervenant à l'acquéreur tiers potentiel sera réduit sur une base proportionnelle.»

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer deux catégories d'actions et de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois million sept cent vingt-neuf mille US dollars (3.729.000,- USD) représenté par deux mille six cent onze (2.611) actions de catégorie A et mille cent dix-huit (1.118) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.»

L'Assemblée Générale décide de répartir les actions existantes en 2 catégories, les actions, numérotées de 001 à 2.611 représentant des actions de catégorie A et les actions numérotées de 2.612 à 3.729 représentant des actions de catégorie B.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le mode de désignation des administrateurs et de changer l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

La majorité des actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A pourront proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis les administrateurs.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

Ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.550,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en langue anglaise, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française qui suit. En cas de divergences d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Still, C. Tormen, V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 juillet 2006.

P. Decker.

(072885.3/206/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**GENESIS LIMITED S.A., Société Anonyme,  
(anc. GENESIS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(072888.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**LOCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 59.147.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCRE S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 7 août 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.147.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean Thilly, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

qui désigne comme secrétaire Madame Aurélie Lagoutte, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Ingrid Ninane, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'exercice social qui prendra dorénavant fin chaque 31 mars, fixation des mesures transitoires et en conséquence modification de l'article 19 des statuts.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle suite au point précédent et fixation de la nouvelle date au 3<sup>e</sup> vendredi du mois de septembre à 11.00 heures et en conséquence modification de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée est partant régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui prendra dorénavant fin chaque 31 mars.

L'année sociale en cours a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et prendra fin le 31 mars 2007.

En conséquence l'article 19 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence du changement de l'exercice social la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera dorénavant tenu le 3<sup>e</sup> Vendredi du mois de septembre à 11.00 heures.

La première assemblée statuant alors sur les comptes de l'exercice 2006-2007 se tiendra alors en septembre 2007.

En conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15. (1<sup>er</sup> alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>e</sup> vendredi du mois de septembre à 11.00 heures de chaque année, à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Thilly, A. Lagoutte, I. Ninane, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 juillet 2006.

P. Decker.

(073071.3/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**LOCRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 59.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 juillet 2006.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(073073.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**SIXCO, SOCIÉTÉ INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23A, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

*Pour la société*

S. Delcoigne

*Gérante*

(073115.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**LOUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 20.987.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 22 juin 2006*

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- la société KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Les mandats sont reconduits pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Les actionnaires décident également de reconduire le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073072.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**LIFE SETTLEMENTS CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 115.672.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 avril 2006 au siège social de la société que:

1. Les démissions de Mr Graham J. Wilson, Maître Guy Ludovissy et Mademoiselle Louise Benjamin en tant qu'administrateurs de la société sont acceptés avec effet à ce jour.

2. Les Sociétés, ISLAND SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, Labuan 87000 F.T. Malaysia, ARCHIMEDES MANAGEMENT SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, Labuan 87000 F.T. Malaysia et EUREKA MANAGEMENT SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, Labuan 87000 F.T. Malaysia sont nommés en tant que nouveaux administrateurs de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073104.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**NORD EST ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 69.705.

In the year two thousand and six, on the twenty-eight day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of NORD EST ASSET MANAGEMENT, a société anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on May 19th, 1999 in a deed of notary Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch published in the Mémorial C number 477 of June 22nd, 1999;

the articles have been amended by deed received by notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on December 28th, 2001, published in the Mémorial C number 751 of May 16th, 2002.

The meeting is called to order at 3.00 p.m. by Miss Antoinette Farese, private employee, residing professionally in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Miss Emmanuelle Schneider, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Frank Lorscher, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of article three of the articles of incorporation (the «Articles»), last paragraph as follows: «The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the part IV, chapter 13 of the Luxembourg law of 20th December 2002 governing collective investment undertakings»;

2. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) up to three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-). The increase of the corporate capital is paid up by payment in cash of the amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) from the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital of the Corporation and by the issue of twenty thousand (20,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.50) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares. The new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital;

3. Modification of article five, 1st sentence of the Articles as follows:

«The corporate capital is set at three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-) consisting of thirty thousand (30,000) shares in registered form with a par value of twelve and a half Euro (12.50) per share»;

4. Modification of article eight, 1st sentence of the Articles in order to delete the end of the sentence «and for the first time in 2000»;

5. Modification of article ten, 1st sentence, of the Articles in order to replace the reference to «Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor» by the reference to «Shareholders will meet upon call by the board of directors»;

6. Modification of article eleven of the Articles in order to delete the third paragraph;

7. Modification of article twelve of the Articles by insertion of a sixth paragraph as follows: «Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting»;

8. Modification of article eighteen of the Articles as follows: «The Corporation entrusts the audit of its annual accounting documents to one or more external auditors who can justify of an adequate professional experience. The external auditor is elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders»;

9. Modification of article nineteen of the Articles in order to delete the end of the sentence «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the on 31st December 1999»;

10. Modification of article twenty-three of the Articles, in order to replace the reference to «the Luxembourg law of 30th March, 1988» by the reference to «the Luxembourg law of 20 December 2002»;

11. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

*First resolution*

The general meeting resolves to modify the last paragraph of article three (3) of the articles of incorporation (the «Articles»), as follows:

«**Art. 3. (last paragraph).** The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the part IV, chapter 13 of the Luxembourg law of 20th December 2002 governing collective investment undertakings.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) up to three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-).

The increase of the corporate capital is paid up by payment in cash of the amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) from the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital of the Corporation and by the issue of twenty thousand (20,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.50) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital.

The amount of two hundred an fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The general meeting resolves to modify the first sentence of article five (5) of the Articles as follows:

«**Art. 5. (1st sentence).** The corporate capital is set at three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000.-) consisting of thirty thousand (30,000) shares in registered form with a par value of twelve and a half Euro (EUR 12.50) per share.»

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to delete in the first sentence of article 8 the transitory dispositions.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to replace the first sentence of article 10 with reference to «Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor» by «Shareholders will meet upon call by the board of directors»

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to delete the third paragraph of article 11.

*Seventh resolution*

The general meeting resolves to insert a sixth paragraph in article 12 of the articles of incorporation which will be read as follows:

«**Art. 6. (new 6th paragraph).** Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.»

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend article 18 of the Articles as follows:

«**Art. 18.** The Corporation entrusts the audit of its annual accounting documents to one or more external auditors who can justify of an adequate professional experience. The external auditor is elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.»

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to delete the transitory dispositions of article 18 of the Articles.

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to replace in article 23 of the articles the reference to «the Luxembourg law of 30th March, 1988» by the reference to «the Luxembourg law of 20 December 2002.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NORD EST ASSET MANAGEMENT., une société anonyme avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch le 19 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 477 du 22 juin 1999; modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 751 du 16 mai 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Mme Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui présidera la présente assemblée.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme Emmanuelle Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Frank Lorsch, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit: «La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la partie IV, chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif»;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence du montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) au montant de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-). L'augmentation est libérée par un versement en espèce du montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par les actionnaires existants, au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société et par émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de douze virgule cinquante euros (EUR 12,50) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes; Les nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société;

3. Modification de l'article cinq, 1<sup>ère</sup> phrase des Statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), représentés par trente mille (30.000) actions nominatives d'une valeur nominale de douze virgule cinquante euros (12,50 EUR) par action»;

4. Modification de l'article huit, 1<sup>ère</sup> phrase des Statuts pour supprimer la fin de la phrase «et pour la première fois en 2000»;

5. Modification de l'article dix, 1<sup>ère</sup> phrase des Statuts pour remplacer la référence «Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le commissaire» par la référence «Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration»;

6. Modification de l'article onze des Statuts afin de supprimer le troisième paragraphe;

7. Modification de l'article douze des Statuts par l'insertion d'un sixième paragraphe libellé comme suit: «Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion»;

8. Modification de l'article dix-huit des Statuts comme suit: «La Société confie le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises justifiant d'une expérience professionnelle adéquate. Le réviseur d'entreprises est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires»;

9. Modification de l'article dix-neuf des Statuts pour supprimer la fin de la phrase «à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 1999»;

10. Modification de l'article vingt-trois des Statuts afin de remplacer la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à la loi du «20 décembre 2002»;

11. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société (les «Statuts»), pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (dernier paragraphe).** La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la partie IV, chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-). L'augmentation du capital social est effectué d'un montant en espèces de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) des actionnaires actuels au prorata de leurs actions détenues et l'émission de vingt-mille (20.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) par action avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et pavement*

Les nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires au prorata des leurs actions détenues actuellement.

Le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à la libre disposition de la société tel que le notaire instrumentant le constate.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), représentés par trente mille (30.000) actions nominatives d'une valeur nominale de douze virgule cinquante euros (12,50 EUR) par action.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la fin de la première phrase de l'article 8 des statuts concernant les dispositions transitoires.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer dans la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 10 des statuts la mention de «Les assemblées des actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration ou le commissaire» par la mention de «Les assemblées des actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration».

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 11.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer un sixième paragraphe dans l'article 12 qui aura le teneur suivante:

«**Art. 12. (6<sup>e</sup> paragraphe).** Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la teneur de l'article 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** La Société confie le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises justifiant d'une expérience professionnelle adéquate. Le réviseur d'entreprises est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le texte de la disposition transitoire dans l'article 18 des statuts.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide d'échanger dans l'article 23 des statuts la mention de «la loi du 30 mars 1998» par «la loi du 20 décembre 2002».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, E. Schneider, F. Lorscheer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 12. – Reçu 2.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2006.

Signature.

(073075.3/206/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---